# RÉVISION DU FINANCEMENT POUR LA MISE EN ŒUVRE DU PROGRAMME SECTORIEL DE L'ÉDUCATION DU BURUNDI : RAPPORT DU COMITÉ DES FINANCEMENTS ET PERFORMANCES AU NIVEAU DES PAYS

**Pour décision**

## 1. OBJECTIF STRATÉGIQUE

1.1 Le présent document a pour objet d'inviter le Conseil d'administration à approuver une proposition de révision du financement pour la mise en œuvre du programme sectoriel de l'éducation (ESPIG) du Burundi. Bien que le CGPC soit mandaté par le Conseil pour approuver les révisions des ESPIG, la révision en question implique un changement d'agent partenaire, et s'accompagne d'une requête de commission de la part du nouvel agent partenaire. De plus, des allocations non engagées du précédent agent partenaire doivent être annulées, et seul le Conseil a le pouvoir d'approuver de nouvelles allocations et d'annuler les allocations existantes, à moins de n'avoir spécifiquement délégué ce pouvoir[1].

1.2 Lors de sa réunion du 26 au 28 avril 2016, le CGPC a analysé et endossé la proposition de révision pour approbation du Conseil. Toutefois, le Comité a requis des informations supplémentaires concernant le lien entre le programme proposé et le programme précédent, le montant accru de la commission, le transfert de fonds dans le cadre du nouveau programme, les mécanismes mis en place par le nouvel agent permettant le suivi et la gestion du programme, et le processus de clôture du programme précédent. Ces informations ont été incluses dans la proposition révisée du 16 mai 2016.

## 2. SYNTHÈSE

2.1 Il est demandé au Conseil d'approuver les révisions apportées au programme ESPIG du Burundi, dues à la crise que traverse actuellement le pays. L'UNICEF appuie le programme révisé en sa qualité de nouvel agent partenaire, et requiert à ce titre une nouvelle commission de 1 608 000 $US. Le montant total du financement de 20 100 000 $US équivaut aux fonds restants

[1] Conformément à la section 3 (i) (c) (ii) du document sur la gouvernance du Fonds du GPE, le Conseil est responsable de l'approbation des nouvelles allocations et de l'annulation des allocations non engagées, et est tenu d'en informer le Secrétariat et l'administrateur fiduciaire.

non engagés affectés à l'agent partenaire précédent, la Coopération technique belge (CTB). Ainsi, seule la commission de 1 608 000 $US requise par l'agence partenaire représente un coût additionnel. Les répercussions financières de cette recommandation ont été incluses dans les prévisions financières.

2.2 Le programme révisé, intitulé « Programme d'appui à la consolidation de l'enseignement fondamental » (PACEF), vise à renforcer les acquis du programme mis en place précédemment par le biais d'un fonds commun (Fonds Commun de l'Education – Budget d'Affectation Spéciale - PFE-SAB), et veille à ce que la complémentarité avec d'autres interventions menées depuis 2012 soit assurée. Des actions prioritaires ont été sélectionnées pour appuyer les réformes en cours, celles-ci étant mieux à même de répondre à la crise politique dans le pays. Elles reflètent également une analyse des défis actuels en matière de réponse aux catastrophes naturelles.

2.3 Ce programme est fortement axé sur l'éducation primaire, et vise à combler les lacunes ne pouvant être prises en charge par la modalité du fonds commun, telles que la construction de salles de classe et d'écoles. Les interventions menées en vertu du PFE-SAB – soutenu par des partenaires du développement et le financement du GPE – permettront d'augmenter le nombre d'établissements scolaires et la capacité de ceux-ci, et d'améliorer les conditions d'apprentissage en baissant le ratio élève/enseignant. La formation des enseignants se poursuivra également, afin d'améliorer la qualité de l'enseignement. En parallèle, la distribution de matériel pédagogique aux élèves et aux instituteurs sera également intensifiée, afin de satisfaire certains besoins identifiés particulièrement au 4ème cycle du primaire. Le programme révisé appuiera également l'élaboration de matériel pédagogique pour les petites classes du primaire, à savoir les trois premières années, ce qui n'avait pas été envisagé par le programme précédent.

2.4 L'un des principaux éléments novateurs du programme révisé est la distribution de matériel pédagogique et de manuels scolaires qui profiteront à tous les élèves de toutes les classes du primaire, dans tout le pays. Cet effort exceptionnel vise à alléger la charge pesant sur les foyers, actuellement frappés par une crise économique sans précédent qui menace le droit à l'éducation des enfants burundais. Ce programme révisé continuera d'appuyer la collecte et l'analyse de données afin d'assurer le suivi de la mise en œuvre du programme et de la gouvernance du système éducatif.

## 3. DÉCISION RECOMMANDÉE

3.1 Le CGPC recommande l'approbation de la décision suivante par le Conseil d'administration : **BOD/2016/XX-XX—Proposition de révision du financement pour la mise en œuvre du programme sectoriel de l'éducation du Burundi**. Le Conseil d'administration :

1. Se réfère à l'approbation qu'il a donnée pour le financement de la mise en œuvre du programme du Burundi, pour un montant de 52 900 000 $US et pour lequel la Coopération technique belge était agent partenaire (agent de supervision), dans sa décision **BOD/2012/11-06.**

2. Approuve les révisions proposées concernant le financement (ESPIG) du Burundi tel que recommandé par le Comité des financements et performances au niveau des pays (CGPC), et tel que demandé dans la notification de révision du budget du programme faisant l'objet de l'annexe 1 du document BOD/2016/06 DOC 07, incluant un changement de l'agent partenaire entre la Coopération technique belge et l'UNICEF.

3. Réduit l'allocation de la Coopération technique belge d'un montant de 20.100.000 USD représentant les fonds restants non engagés sur l'allocation initiale, et approuve un montant correspondant à 20 100 000 $US avec l'UNICEF comme agent partenaire, ainsi qu'un montant additionnel de 1 608 000 $US correspondant aux frais d'agence.

4. Demande au Secrétariat d'inclure, dans la notification qui sera présentée au Burundi, à l'agent partenaire et à l'agence de coordination, pour distribution au groupe local des partenaires pour l'éducation (GLPE), l'approbation de la révision et les observations formulées vis-à-vis de la révision, tel que recommandé par le CGPC comme indiqué dans le document BOD/2016/06 DOC 07, Tableau 1.

**Tableau 1 - Observations du CGPC**

Une attention particulière devrait être accordée à l'économie politique tout au long de la mise en œuvre, en veillant à ce que les activités soient menées de manière transparente et que le thème de l'équité soit toujours pris en compte.

L'agent et autres partenaires devraient veiller à ce que les formations et le matériel pédagogique fournis aient un impact sur les pratiques scolaires, et qu'un suivi soit mis en place pour vérifier l'utilisation correcte des livres et des manuels.

L'agent et autres partenaires devraient également veiller à ce que le ciblage pour la construction et les critères de sélection des sites ne posent aucun problème au niveau de l'équité, et que le moment choisi pour réaliser la construction tienne compte du contexte politique et des répercussions potentielles d'un conflit.

Le groupe local des partenaires pour l'éducation devrait veiller à ce que cette modalité ne constitue qu'une approche de transition, et que le retour au mode de support aligné soit facilité dès que possible, surtout en tenant compte du prochain financement.

## 4. CONTEXTE

4.1 On trouvera ci-après un résumé ainsi qu'une brève analyse du financement et des révisions proposées.

| | |
|---|---|
| Projet ou programme | Mise en œuvre du Plan Sectoriel de Développement de l'Education et de la Formation (PSDEF) du Burundi |
| Financement total | 52 900 000 $US |
| Date d'approbation initiale par le Conseil | 20/11/2012 |
| Modalité | Fonds commun |
| Démarrage effectif de la mise en œuvre du programme | 18/06/2013 |
| Décaissements du GPE au profit de l'entité de gestion, à ce jour | 32 800 000 $US |
| Dépenses effectives au 31 janvier 2016 | 32 800 000 $US |
| Agent partenaire | UNICEF (remplaçant la Coopération technique belge) |
| Agence de coordination | UNICEF |
| Révisions proposées | Restructuration du projet, prolongation de la date de clôture de 24 mois. |
| Mois/année de présentation | avril/2016 |

## 5. CONTEXTE ET JUSTIFICATION

5.1 Jusqu'au début des années 1990, le Burundi avait réalisé des progrès dans l'amélioration des conditions de vie de la population. Cependant, à partir de 1993, le pays a connu une guerre civile qui a eu des effets désastreux sur la société burundaise et sur son économie. Depuis les Accords d'Arusha en août 2000 et la mise en place d'institutions démocratiquement élues en 2005, le pays a commencé à sortir de la crise, à renouer avec la croissance et à mobiliser la communauté des donateurs.

5.2 Entre 2005 et 2010, le pays a connu des avancées. Des élections communales, présidentielles et législatives se sont tenues en 2010. Sur le plan économique et social, le pays a atteint en 2009 le point d'achèvement de l'initiative « Pays pauvres très endettés » (PPTE). Le PIB s'est accru de 4% en moyenne entre 2006 et 2009.

5.3 Avec un taux brut de scolarisation (TBS) de 134%, des gains significatifs avaient été obtenus dans le secteur de l'éducation. A l'issue des élections en 2010, le gouvernement a annoncé son intention d'instaurer l'enseignement fondamental pour améliorer l'achèvement du cycle primaire et pour promouvoir un bloc d'éducation de base pour tous, constitué de neuf années de scolarité. Le deuxième Cadre stratégique de croissance et de lutte contre la pauvreté (CSLP 2), adopté en 2012, donnait à cette réforme une priorité de premier rang dans l'agenda national du développement, signe d'un fort leadership politique attaché à la question.

5.4 A la même époque, le secteur s'était doté d'un instrument financier rénové, le Fonds Commun de l'Education – Budget d'Affectation Spéciale (FCE-BAS), destiné à recevoir les ressources extérieures du secteur et mis en œuvre par l'administration selon les procédures nationales. C'est dans ce contexte favorable qu'en 2012 le gouvernement a présenté à la société civile et aux partenaires techniques et financiers (PTF) le Programme sectoriel de développement de l'éducation et de la formation (PSDEF) 2012-2020, son plan d'actions triennal et les mesures préparatoires visant à en faciliter la mise en œuvre.

5.5 Le pays a adhéré au GPE le 7 août 2012 avec un 1er don de 52,9 millions $US pour la mise en œuvre de la 1ère phase 2013-2015 du PSDEF 2012-2020. Conformément aux dispositions contenues dans le dossier de requête déposé en septembre 2012, l'exécution technique et financière du don du GPE s'est effectuée de 2013 à 2015 à travers le FCE-BAS sous la supervision de la Coopération technique belge et aux côtés des contributions des autres bailleurs du FCE (AFD, UNICEF, Norvège, Belgique).

5.6 La crise politico-sécuritaire qui s'est déclenchée en avril 2015 et qui perdure fragilise l'ensemble des secteurs sociaux. La suspension des appuis directs de plusieurs bailleurs de fonds a eu pour conséquence de réduire les ressources disponibles, affaiblissant ainsi l'accès aux services de base. Concernant le secteur de l'éducation, la décision de la Belgique de mettre fin à son mandat d'agent partenaire GPE en mai 2016 (avant l'échéance initiale) a amené le groupe local des partenaires de l'éducation à envisager une adaptation des modalités opérationnelles de mise en œuvre des fonds GPE restants à décaisser (20,1 millions $US). Les modifications envisagées concernent en premier lieu la modalité de mise en œuvre avec le passage d'une aide assimilée budgétaire sectorielle ciblée (FCE-BAS) à un programme de coopération avec la désignation de l'UNICEF comme nouvel agent partenaire prenant en charge l'exécution directe des activités programmées. Elles affectent également le cadre de résultats, ainsi que la date de clôture initiale de la période de mise en œuvre du financement qui doit également être reportée en raison du retard enregistré dans l'exécution des fonds de la 1ère allocation et des délais requis pour restructurer le programme.

5.7 Malheureusement, la crise politique que subit le Burundi se traduit progressivement en crise socio-économique, qui accentue les difficultés auxquelles était déjà confrontée une grande majorité de la population vivant sous le seuil de pauvreté. Si peu d'informations existent sur l'impact réel de la crise sur la scolarisation, des phénomènes visibles témoignent d'une dégradation de l'environnement scolaire :

- Perturbation du calendrier scolaire affectant la fin de l'année scolaire 2015 et la rentrée scolaire 2016 : fermeture d'écoles durant la campagne électorale d'avril à juin 2015 (notamment dans

les provinces de Bururi, Rumonge, Bujumbura rural et Bujumbura Mairie) engendrant un retard dans la mise en œuvre du calendrier scolaire et la tenue des examens de fin d'année. Environ 10 000 élèves n'ont pu passer l'examen de 6ème année (soit 24% des effectifs) ;

- Déplacement important de populations, en particulier vers les pays limitrophes : la crise a poussé 253 000 personnes, dont plus de 50% ont moins de 17 ans, à quitter leurs foyers et trouver refuge à l'intérieur et à l'extérieur du Burundi. Selon le Haut-Commissariat des Nations unies pour les réfugiés (HCR), en janvier 2016, plus de 126 000 Burundais se trouvaient en Tanzanie, 73 000 au Rwanda, 21 000 en RDC, 20 000 en Ouganda et 1 000 en Zambie. Concernant les déplacés internes (25 100 personnes) : 12 000 se trouvaient dans la province de Makamba, 13 000 dans la province de Rutana et 100 dans la Province de Kirundo ;
- Occupation des écoles par des forces militaires ou policières, troubles d'ordre sécuritaire et attaques à la grenade dans l'enceinte des écoles ;
- Politisation de l'environnement scolaire à travers la mobilisation des écoliers pour des manifestations politiques, l'absence de neutralité dans les messages passés par certains enseignants.

## 6. RÉSUMÉ DES MODIFICATIONS PROPOSÉES

6.1 L'UNICEF, en tant qu'agence de coordination et nouvel agent partenaire, a mené des consultations avec le gouvernement et les PTF pour proposer une révision du programme financé par le GPE. Soucieux de préserver les acquis du FCE-BAS en termes de coordination et de mutualisation des appuis, les PTF ont privilégié un processus participatif pour la révision du programme en obtenant un consensus sur les composantes et l'affectation des ressources. Un travail conjoint PTF-ministère de l'Education a donc été réalisé pour identifier les actions à mettre en œuvre à court et moyen terme afin de limiter l'impact de la crise sur le système éducatif et ne pas déstructurer les acquis des réformes entreprises par le pays.

6.2 Si la nécessité d'adapter les modalités d'exécution du financement justifie la révision du projet, ses objectifs et son contenu restent cependant parfaitement alignés sur la politique sectorielle sur laquelle est adossée la requête de financement initiale au GPE. Le gouvernement et les PTF ont été particulièrement soucieux de maintenir un ancrage fort du projet sur le PSDEF en termes de contenu comme de mode opératoire pour capitaliser et consolider au maximum les acquis sectoriels. Le programme s'inscrit en effet dans la continuité du programme précédent exécuté via le FCE-BAS, et du plan d'actions 2013-2015 du PSDEF.

6.3 Le programme révisé est nommé PROGRAMME D'APPUI A LA CONSOLIDATION DE L'ENSEIGNEMENT FONDAMENTAL (PACEF). Les changements qui sont proposés retiennent les mêmes priorités que le programme initial mais sont organisés sous trois composantes:

**Composante 1 – Consolider l'accès et améliorer l'équité à l'enseignement fondamental par la construction et la réhabilitation d'écoles, la fourniture d'équipements et de matériels scolaires et des campagnes de sensibilisation (10 870 711** $US**)**

Cette composante vise à accroître l'accès et le maintien des élèves dans l'enseignement fondamental jusqu'à la fin du cycle 4 et à améliorer l'environnement des apprentissages dans les écoles à travers la construction et la réhabilitation des infrastructures, la mise à disposition de matériels scolaires pour les élèves et pédagogiques pour les maitres, la mise en place de campagnes visant à soutenir la demande d'éducation dans un contexte fragilisé et à renforcer la neutralité de l'école. Elle a trois sous-composantes :

*Sous-composante 1.1 : Construction, réhabilitation, et équipement d'écoles (6 633 711 $US)*

*Sous-composante 1.2 : Mise à disposition de fournitures scolaires (4 022 000 $US)*

*Sous-composante 1.3: Soutien à la demande d'éducation dans un contexte fragilisé et renforcement de la compréhension de la réforme du fondamental (215 000 $US)*

**Composante 2 – Renforcer la qualité de l'éducation en accompagnant la mise en œuvre de la réforme curriculaire de l'enseignement fondamental (7 009 255** $US**)**

Cette composante vise à appuyer la finalisation de la réforme de l'enseignement fondamental, en renforçant les prérequis pour un enseignement de qualité à travers la formation des enseignants aux nouveaux programmes et l'acquisition de matériels pédagogiques.

*Sous-composante 2.1 : Renforcement des capacités du personnel enseignant (2 339 108 $US)*

*Sous-composante 2.2 : Acquisition et distribution de matériels pédagogiques (4 670 147 $US)*

**Composante 3 – Améliorer le pilotage et le suivi du système éducatif par le renforcement des capacités de production et d'utilisation efficace des données critiques (740 000** $US**)**

*Sous-composante 3.1 : Consolidation de la réforme du SIGE (500 000 $US)*

*Sous-composante 3.2 : Suivi du programme (240 000 $US)*

| BUDGET ESTIMATIF DU PROGRAMME D'APPUI A LA CONSOLIDATION DE L'ENSEIGNEMENT FONDAMENTAL | | | | |
|---|---|---|---|---|
| **Descriptif** | **Coût total** | **Coût par année** | | **%** |
| | | **2016-2017** | **2017-2018** | |
| **Composante 1 - Consolider l'accès et améliorer l'équité à l'enseignement fondamental par la construction et la réhabilitation d'écoles, la fourniture d'équipements et de matériels scolaires et des campagnes de sensibilisation** | **10 870 711** | **8 285 227** | **2 585 484** | **54%** |
| Sous-composante 1.1 : Construction, réhabilitation, et équipement d'écoles | 6 633 711 | 4 048 227 | 2 585 484 | |
| Sous-composante 1.2 : Mise à disposition de matériels scolaires | 4 022 000 | 4 022 000 | | |
| Sous-composante 1.3: Soutien à la demande d'éducation dans un contexte fragilisé et renforcement de la neutralité de l'école | 215 000 | 215 000 | - | |
| **Composante 2 - Renforcer la qualité de l'éducation en accompagnant la mise en œuvre de la réforme curriculaire de l'enseignement fondamental** | **7 009 255** | **5 146 764** | **1 862 492** | **35%** |
| Sous-composante 2.1 : Renforcement des capacités du personnel enseignant | 2 339 108 | 1 392 304 | 946 804 | |
| Sous-composante 2.2 : Acquisition et distribution de matériels pédagogiques | 4 670 147 | 3 754 460 | 915 688 | |
| **Composante 3 - Améliorer le pilotage et le suivi du système éducatif par le renforcement des capacités de production et d'utilisation des données critiques** | **740 000** | **320 000** | **420 000** | **4%** |
| Sous-composante 3.1 : Consolidation de la réforme du SIGE | 500 000 | 200 000 | 300 000 | |
| Sous-composante 3.2 : Suivi | 240 000 | 120 000 | 120 000 | |
| Gestion et suivi-évaluation du projet | 828 300 | 414 150 | 414 150 | 4% |
| Coûts opérationnels | 452 710 | 226 355 | 226 355 | 2% |
| Divers et imprévus | 199 024 | 99 512 | 99 512 | 1% |
| **Total** | **20 100 000** | **14 492 007** | **5 607 993** | |
| **Frais d'agence Siège UNICEF (non inclus dans l'allocation)** | **1 608 000** | | | **8%** |
| **Grand Total** | **21 708 000** | | | |

## 7. DÉTAIL DES CHANGEMENTS APPORTÉS AUX ACTIVITÉS ET AUX CIBLES DU PROGRAMME

7.1 Les changements se reflètent dans le fait que le programme a changé de nom et de structure et il se concentre sur un nombre plus réduit de cibles prioritaires pertinents au PSDEF à financer sur le solde restant de 20 100 000 $US. Les trois composantes (Accès, Qualité et Pilotage) couvrent essentiellement les constructions scolaires, l'acquisition et la distribution de fournitures scolaires aux enfants et la promotion de la demande d'éducation dans un contexte fragilisé, sous la composante Accès ; le renforcement de capacités des enseignants et directeurs et acquisition et distribution de matériels pédagogiques, sous la composante Qualité ; et la consolidation de la réforme du SIGE et le suivi du programme, sous la composante Pilotage. Le temps de mise en œuvre de ces activités est estimé à 24 mois.

7.2 La construction de salles de classe pour augmenter les capacités d'accueil et l'acquisition et distribution de fournitures scolaires à plus de 2 millions d'enfants consomment 50% du budget. Ces choix se justifient étant donnée la situation de crise que traverse le pays et la détermination de l'agent partenaire à non seulement subvenir aux besoins des enfants mais aussi à accompagner la politique du gouvernement. La réforme du fondamental a été mise en place de façon hâtive et sans communication suffisante, laissant les communautés dans l'incertitude et la confusion par rapport aux nouveaux objectifs et aux enjeux.

7.3 La qualité vient après, avec 35% du budget alloués à l'amélioration des capacités du personnel enseignant et administratif et à l'acquisition et la distribution de matériels pédagogiques.

7.4 Il est à noter que les coûts de construction de salles de classe dépassent de loin ceux de 2012. Cependant, ces estimations sont endossées par les partenaires du développement ainsi que le gouvernement d'une part, et l'agent partenaire rapporte aussi que les coûts réels sous la Coopération technique belge (CTB) s'étaient révélés être plus élevés que prévus (dépassant de 5 000 $US à 7 000 $US le coût initial estimé, soit un coût unitaire de 20 000 $US à 22 000 $US au lieu de 15 000 $US). Dans le schéma de révision, le coût unitaire s'élève à 39 000 $US. Selon la proposition soumise, les salles de classe seront équipées (bancs pupitres et mobiliers administratifs) et complétées par d'autres infrastructures et équipements nécessaires (en fonction des besoins identifiés), en particulier :

- un bâtiment administratif (électrifié) ;
- un système de collecte d'eaux pluviales ;
- l'installation d'une alimentation en eau et d'un réseau d'assainissement ;

- l'aménagement du site (passages couverts, talutages, engazonnement, etc.).

Matrice des résultats :

| **Composante 1 – Consolider l'accès et améliorer l'équité à l'enseignement fondamental par la construction et la réhabilitation d'écoles, la fourniture d'équipements et de matériels scolaires et des campagnes de sensibilisation** | | | | |
|---|---|---|---|---|
| **Résultats attendus** | **Stratégies** | **Sous-composantes** | **Indicateurs** | **Sources de données** |
| L'accès des enfants, en particulier les plus vulnérables, à une école de qualité est consolidé et étendu | (i) Augmenter et améliorer les capacités d'accueil aux cycles 1 à 4<br><br>(ii) Améliorer l'équité par la dotation en fournitures scolaires de base<br><br>(iii) Soutenir la demande d'éducation à travers la mobilisation des communautés | Sous-composante 1.1 : Construction, réhabilitation, et équipement d'écoles<br>- Constructions de salles de classe<br>- Construction d'un Centre pour l'éducation inclusive<br>- Diagnostic des infrastructures scolaires | 157 classes construites/réhabilitées et équipées<br><br>1 centre pour l'éducation inclusive construit et équipé<br><br>Le diagnostic des infrastructures réalisé | Rapports de la MOD<br><br>Rapports d'avancement du projet<br><br>Document de diagnostic |
| | | Sous-composante 1.2 : Mise à disposition de fournitures scolaires | 2 296 400 enfants bénéficiaires | Bordereaux de réception |
| | | Sous-composante 1.3: Soutien à la demande d'éducation dans un contexte fragilisé et renforcement de la neutralité de l'école | 17 campagnes de sensibilisation effectuées | Rapports d'avancement du projet |

| **Composante 2 – Renforcer la qualité de l'éducation en accompagnant la mise en œuvre de la réforme curriculaire de l'enseignement fondamental** | | | | |
|---|---|---|---|---|
| **Résultats attendus** | **Stratégies** | **Sous-composantes** | **Indicateurs** | **Sources de données** |
| La mise en œuvre de la réforme au cycle 4 est consolidée | Assurer une mise en œuvre efficace des nouveaux programmes scolaires du cycle 4 par la mise à disposition en quantité suffisante de matériel pédagogique dans les écoles fondamentales et par le renforcement des capacités des enseignants et du personnel d'encadrement pédagogique | Sous-composante 2.1 : Renforcement des capacités du personnel enseignant | 130 formateurs<br>5 000 enseignants<br>3 000 directeurs formés<br>136 personnels d'encadrement | Rapports de formation et listes de présence<br>Rapports d'avancement du projet |
| | | Sous-composante 2.2 : Acquisition et distribution de matériels pédagogiques | 1 223 726 manuels distribués en 7ème et 8ème années<br>211 895 manuels distribués pour le 1er cycle du fondamental<br>136 296 guides du maître distribués en 7ème et 8ème et 9ème années<br>240 000 planches réparties sur 6 thématiques distribuées<br>8 000 guides d'exploitation distribués | Bordereaux de réception |

| **Composante 3 - Améliorer le pilotage et le suivi du système éducatif par le renforcement des capacités de production et d'utilisation efficace des données critiques** | | | | |
|---|---|---|---|---|
| **Résultats attendus** | **Stratégies** | **Sous-composantes** | **Indicateurs** | **Sources de données** |
| Le système d'information permet la mise à disposition de données fiables et dans un délai raisonnable au service du pilotage et de la planification du système éducatif<br><br>Le suivi des constructions est renforcé | (i) Renforcement des capacités pour la collecte et le traitement des informations nécessaires à la planification et au pilotage<br><br>(ii) Renforcement des capacités du BISEM pour le suivi et la planification du plan d'investissement des infrastructures | Sous-composante 3.1 : Consolidation de la réforme du SIGE | Les données 2014-2015 sont diffusées<br><br>Les données 2016-2017 sont disponibles et diffusées<br><br>5 cadres formés | Annuaires disponibles au niveau national et en régions<br><br>Certificat |
| | | Sous-composante 3.2 : Suivi du programme de constructions scolaires | 18 missions de suivi effectuées par le BISEM | Rapports de mission de terrain |

**8. VEUILLEZ CONTACTER** Aminata Maiga à l'adresse amaiga@globalpartnership.org pour de plus amples informations.

## 9. ANNEXES ET INFORMATIONS SUPPLÉMENTAIRES

9.1 Le présent document comprend les annexes suivantes :

Annexe 1 : Document de restructuration du programme

Annexe 2 : Processus de clôture de financement avec la Coopération Technique Belge (ancien agent partenaire) et mise à disposition des fonds pour l'UNICEF (nouvel agent partenaire)

9.2 Les documents ci-dessous sont disponibles pour consultation sur le site Internet du Comité (Committee eTeam) (CGPC/2016/04 DOC 09) :

- Lettre de transmission du plan d'action par le Ministre de l'Education
- Lettre de soumission du programme révisé par l'UNICEF (Agence de coordination et Agent partenaire)
- Document de programme original (avec ancienne matrice des résultats)

**ANNEXE 1 – DOCUMENT DE RESTRUCTURATION DU PROGRAMME**

DOCUMENT DE PROJET PORTANT SUR L'ALLOCATION D'UNE SUBVENTION

D'UN MONTANT DE 20,1 MILLIONS DE DOLLARS AMERICAINS

EN FAVEUR DU GOUVERNEMENT DE LA REPUBLIQUE DU BURUNDI

POUR LE

# PROGRAMME D'APPUI A LA CONSOLIDATION DE L'ENSEIGNEMENT FONDAMENTAL (PACEF)

RESTRUCTURATION DU PROGRAMME GPE 2013-2015

16 mai 2016

ABBREVIATIONS ET ACRONYMES

| | |
|---|---|
| AFD | Agence Française de Développement |
| BAS | Budget d'Affectation Spéciale |
| BIF | Franc burundais |
| BISEM | Bureau des Infrastructures Scolaires, des Equipements et de la Maintenance |
| BMD | Baccalauréat Maîtrise Doctorat (équivalent du LMD : Licence Maîtrise Doctorat) |
| BPSE | Bureau de la Planification et des Statistiques de l'Education |
| BEPEB | Bureau des Enseignements Pédagogiques pour l'Education de Base |
| CTB | Coopération Technique Belge |
| DCE | Direction Communale de l'Enseignement |
| DPE | Direction Provinciale de l'Enseignement |
| FCE | Fonds Commun pour l'Education |
| GLPE | Groupe Local des Partenaires de l'Education |
| GPE | Global Partnership for Education / Partenariat Mondial pour l'Education |
| GSE | Groupe Sectoriel de l'Education |
| GT | Groupe Thématique |
| HACT | Harmonised Approach to Cash Transfers |
| ICE | Inspection Communale de l'Enseignement |
| MEESRS | Ministère de l'Education, de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique |
| MOD | Maître d'Ouvrage Délégué |
| PBEA | Peace Building, Education and Advocacy Programme |
| PSDEF | Plan Sectoriel de Développement de l'Education et de la Formation |
| PSGSE | Politiques Sectorielles de Gestion des Systèmes Educatifs |
| PTF | Partenaires Techniques et Financiers |
| SIGE | Système d'Information et de Gestion de l'Education. |

| | |
|---|---|
| UNICEF | Fonds des Nations Unies pour l'Enfance |

# TABLE DES MATIERES


1 **CONTEXTE** ..... 4

1.1 Défis du système éducatif et stratégie sectorielle ..... 4

1.2 Financement du secteur ..... 7

2 **JUSTIFICATION DE LA REVISION DU PROGRAMME** ..... 8

3 **PROGRAMME D'APPUI A LA CONSOLIDATION DE L'ENSEIGNEMENT FONDAMENTAL (PACEF)** ..... 9

3.1 Orientations et stratégies ..... 9

3.2 Description des composantes du programme ..... 11

4 **BUDGET ESTIMATIF DU PROGRAMME** ..... 18

5 **MODALITES DE MISE EN ŒUVRE** ..... 20

5.1 Modalités relatives aux constructions scolaires ..... 21

5.2 Modalités relatives aux formations ..... 22

5.3 Modalités relatives aux dotations en manuels et matériels pédagogiques ..... 23

6 **MATRICE DE RESULTATS** ..... 25

6.1 Impact de la révision du programme ..... 28

7. **GESTION DU PROGRAMME** ..... 29

8. **CALENDRIER DE MISE EN ŒUVRE** ..... 31

9. **RISQUES ET MESURES D'ATTENUATION** ..... 33

9.1 Risque stratégique ..... 33

9.2 Risque programmatique ..... 34

9.3 Risque financier/fiduciaire ..... 35

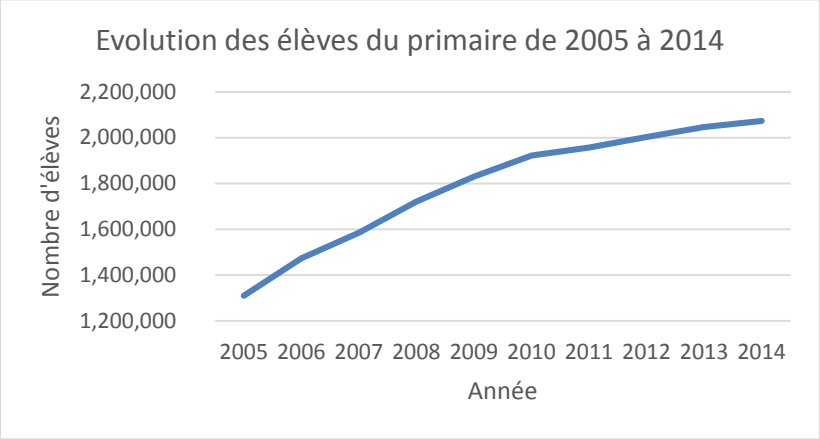
# 1 CONTEXTE

## 1.1 Défis du système éducatif et stratégie sectorielle

***Bref aperçu du système éducatif burundais***

Le système éducatif burundais est caractérisé par un accroissement rapide et spectaculaire des effectifs scolarisés quasiment à tous les ordres d'enseignement au cours de la période 2005-2014. Cette croissance s'est accompagnée d'une amélioration de la couverture scolaire à tous les niveaux. La mise en place de la gratuité scolaire en 2005 pour le primaire a largement contribué à cette augmentation. Les effectifs au niveau du primaire sont passés de 1.309.387 en 2005 à 2.072.408 élèves en 2014 soit un accroissement de 63,18%. Le graphique ci-dessous montre l'augmentation des effectifs avant et peu après la réforme.

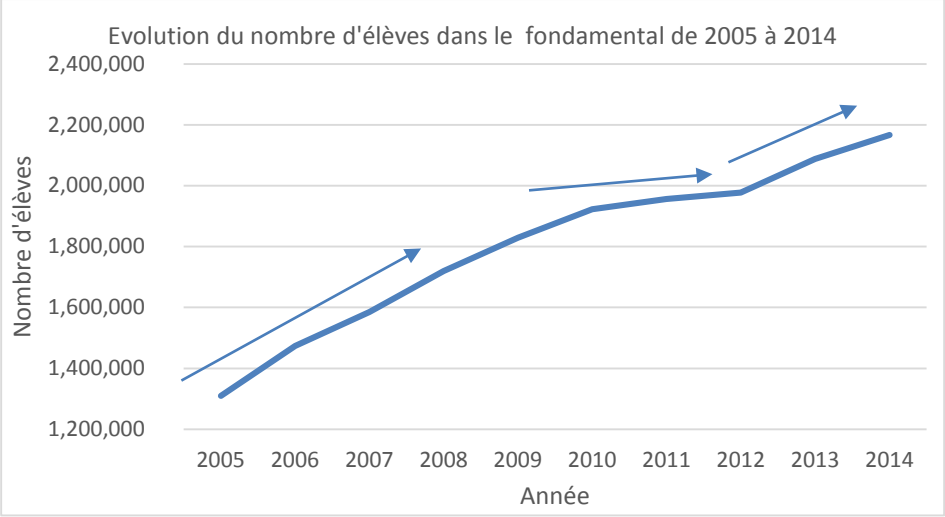
*Graphique de l'évolution des effectifs au primaire*




Les filles et les garçons accèdent à l'école fondamentale de façon équitable et y restent dans les mêmes proportions.

L'observation est similaire pour le premier cycle de l'enseignement secondaire général dont les effectifs scolaires ont plus que triplé entre 2000 (80.656) et 2012 (373.249). En dépit de ce taux d'accroissement annuel moyen de 14%, le taux de brut de scolarisation (TBS) demeure faible (31,9% en 2011/12). L'introduction de la réforme de l'enseignement fondamental a changé la manière d'appréhender les données. A partir de l'année scolaire 2012-2013, les effectifs sont passés de 380.442 (145.423 pour la 7ème année du fondamental et le reste représentant les effectifs de l'ancien système) à 498.711 en 2015 (dont 83.451 élèves de la 10ème de l'ancienne réforme).

Le tassement noté dans l'enrôlement des élèves dans le primaire entre 2010 et 2012 a connu un nouvel élan à partir de la rentrée scolaire 2012 – 2013 avec le début de l'application de la réforme.




Si l'accès global à l'éducation s'est amélioré, le système éducatif cache encore des disparités qu'il sied de prendre en compte pour une réponse adaptée.

Par ailleurs, les indicateurs d'efficacité interne restent faibles avec un taux de redoublement moyen de 20% pour les 3 premiers cycles (anciennement primaire) un taux d'accès en 7ème de 64,1% en 2015 correspondant à la transition entre les anciens primaire et 1er cycle du secondaire. Pour rappel, le taux de transition entre le primaire et le premier cycle du secondaire était de 40,6% en 2011/12. Quant au taux réussite au concours national il est de 82% en 2015.

Soucieux de dispenser un enseignement de qualité à tous les enfants burundais, le gouvernement s'est récemment engagé dans une réforme passant de 6 à 9 années d'enseignement. Cette réforme vise en partie l'amélioration de la transition vers les niveaux supérieurs ainsi que la transmission de connaissances nouvelles en adéquation avec les besoins du marché du travail et de l'auto-emploi.

La mise en œuvre de cette réforme à partir de la rentrée scolaire 2013-2014 entend répondre de manière cohérente à ces problématiques. Des gains substantiels en sont attendus sur le plan de l'amélioration des compétences des élèves, de l'accès et de l'achèvement aux cycles supérieurs.

Cette réforme suppose (i) un effort important de construction de salles de classe, (ii) une politique de réduction des redoublements pour décongestionner les écoles et fluidifier les parcours scolaires, (iii) la division par trois du nombre de classes travaillant en double vacation, (iv) l'amélioration de l'horaire hebdomadaire des classes restant en double vacation et (v) le renforcement de la qualité des enseignements.

Cet ensemble de mesures volontaristes constitue une nouveauté de la stratégie sectorielle 2012-2020.

***Stratégie sectorielle de l'éducation***

Dans un contexte de fragilité, le Burundi a, dès le début de la transition post conflit, fait de l'éducation une priorité politique et budgétaire. L'éducation est considérée comme l'un des dividendes majeurs de la paix mais aussi comme un moyen d'égaliser les chances, de placer les enfants dans un contexte dépourvu de discrimination, et de consolider la paix.

Dans cette perspective, l'objectif d'accès universel et gratuit à l'enseignement primaire que le Burundi s'était fixé en 2005 a été atteint. Le pays s'est lancé un nouveau défi pour l'horizon 2020 : amener chaque enfant burundais au seuil de la vie active à se munir des savoirs nécessaires à une intégration harmonieuse dans la

société tout en améliorant la qualité des apprentissages et l'efficacité interne de son système éducatif.

Pour ce faire, le Gouvernement du Burundi a procédé à la révision de son Plan Sectoriel de Développement de l'Education et de la Formation (PSDEF) en 2012 afin: (i) de répondre aux orientations du Cadre Stratégique de Lutte contre la Pauvreté (CSLP) 2ème Génération ; (ii) de répondre aux nouvelles orientations pour le développement de l'éducation et de la formation ; (iii) de prendre en compte les évolutions intervenues dans la gestion de l'éducation en 2009-2010 et (iv) de répondre aux exigences de qualité et de lisibilité du document en vue de son adhésion au GPE.

Le PSDEF 2012-2020 couvre l'ensemble du secteur de l'éducation du préscolaire au supérieur, et consacre la réforme visant l'extension du cycle primaire à un enseignement fondamental de neuf années d'éducation de base. Il a pour objectif d'atteindre l'achèvement primaire universel en scolarisant une majorité de jeunes jusqu'à ce qu'ils atteignent un âge suffisant pour que leur insertion dans la société puisse profiter à tous et de favoriser un développement équilibré, harmonieux et soutenable de l'ensemble du système éducatif.

Le Gouvernement du Burundi et ses Partenaires Techniques et Financiers (PTF) ont adopté une position conjointe autour des grands objectifs du PSDEF, visant à consolider les acquis en termes d'accès, à assurer le passage d'un plus grand nombre d'élèves vers le post-primaire et à améliorer les apprentissages à l'horizon 2020 à travers les axes stratégiques suivants :

(i) La décongestion des écoles et une meilleure fluidité des parcours scolaires par la construction de classes, la mise en place d'une politique de réduction des redoublements ainsi que de la double vacation, et l'augmentation du volume horaire de l'enseignement ;

(ii) La fusion du primaire et du 1er cycle de l'enseignement secondaire en un bloc de 9 ans appelé enseignement fondamental qui passe par l'abolition de la 10e année, l'assouplissement de la restriction de l'accès à la 7e année, la refonte des finalités, des programmes, des modalités d'organisation et d'évaluation et la révision du profil des enseignants ;

(iii) L'amélioration de la gestion du système à travers : a) l'accélération de la déconcentration et de la décentralisation par le renforcement du rôle des structures déconcentrées dans la mise en œuvre et le suivi des réformes éducatives ainsi que l'adoption de la maîtrise d'ouvrage communale pour les constructions scolaires, b) une utilisation plus efficace des enseignants, c) l'amélioration des principales fonctions de gestion et de pilotage et d) le renforcement du système d'information et de gestion de l'éducation afin de permettre au Ministère de l'Education d'améliorer ses performances, de produire des indicateurs de suivi du PSDEF, de renforcer ses capacités de gestion, notamment la mise en cohérence des différentes actions sectorielles et la modernisation de ses outils de gestion ;

(iv) L'amélioration de l'équité à travers un appui aux enfants ayant des besoins spécifiques ;

(v) Une orientation de la formation technique vers l'apprentissage des métiers, conformément à la vision de l'école fondamentale de 9 ans. Les principaux axes retenus dans le PSDEF sont : a) l'augmentation des bénéficiaires de l'enseignement des métiers, b) le maintien des effectifs de l'enseignement technique, c) la recherche d'une meilleure adéquation entre les filières de formation et les besoins de l'économie, d) la promotion des partenariats avec le secteur privé et e) la recherche de nouvelles modalités de financement ;

(vi) Un développement quantitatif modéré du secondaire avec une concentration des efforts sur la suppression des filières pédagogiques des lycées au profit des écoles normales afin de soutenir l'amélioration de la qualité de l'enseignement, la révision des programmes et le développement de la formation dans les écoles normales, la valorisation des séries scientifiques et technologiques et la diminution du nombre d'internats ;

(vii) La mise en place et la consolidation de la réforme Baccalauréat Master Doctorat (BMD) au niveau de l'enseignement supérieur, le renforcement des structures de contrôle et d'assurance qualité, l'intégration régionale et sous régionale en matière de formation, la diversification de l'offre de

formation et la professionnalisation de l'enseignement supérieur pour adapter l'offre de formation aux besoins réels de l'économie.

Après avoir fait l'objet d'une évaluation externe, le PSDEF 2012-2020 a été endossé par les PTF en juillet 2012. Il constitue l'unique cadre de référence pour les interventions en appui au secteur. Déclinée en programme triennal (2013-2015), la stratégie sectorielle sert de base également pour la planification sectorielle annuelle, intégrant les différentes sources de financement (Budget de l'Etat, Fonds Commun de l'Education et projets extrabudgétaires), et vise à atteindre les objectifs définis dans le cadre de résultats du PSDEF.

## 1.2 Financement du secteur

Le secteur de l'éducation du Burundi est financé par trois principales catégories de financements :

- le budget général (inclus l'apport des appuis budgétaires globaux jusqu'en 2015) ;
- le programme FCE, inscrit dans un budget d'affection spéciale (BAS) ;
- les projets extrabudgétaires (projets multilatéraux, bilatéraux et ONG), gérés chacun selon des modalités qui leur sont propres.

***Budget de l'Etat***

Les moyens consacrés au secteur de l'éducation sur la dernière décennie témoignent d'une réelle priorité nationale accordée au secteur de l'éducation.

| Années | Dépenses publiques d'éducation (milliards FBU) | Dépenses publiques d'éducation en % des Dépenses Publiques totales |
|---|---|---|
| 2003 | 31,54 | 14,03 |
| 2004 | 37,09 | 12,74 |
| 2005 | 44,13 | 13,95 |
| 2006 | 66,58 | 18,39 |
| 2007 | 69,39 | 17,01 |
| 2008 | 112,54 | 22,99 |
| 2009 | 123,64 | 24,32 |
| 2010 | 178,81 | 21,43 |
| 2011 | 166,56 | 23,3 |
| 2012 | 202,80 | 26,6 |
| 2013 | 216,29 | 29,1 |
| 2014 | 226,63 | 28,1 |
| 2015 | 230,15 | 29,3 |
| 2016 | 232,84 | 26,8 |

Dans le contexte particulier de l'année 2016, on note une légère hausse du budget alloué à l'éducation qui passe de 230,15 à 232,84 en dépit de la crise persistante. Ceci témoigne la volonté du Gouvernement de prioriser l'éducation. Cependant, en valeur relative, on note un léger recul de la part du budget de l'éducation dans le budget général.

En dépit d'une priorité accordée par le Gouvernement au secteur depuis une décennie, la marge de manœuvre reste faible pour appuyer les réformes structurantes pour l'éducation particulièrement dans son volet qualité, car les dépenses de personnel enseignant représentent en moyenne plus de 83% du budget de l'éducation.

***Fonds Commun de l'Education (FCE)***

Le FCE, créé en 2007 pour mutualiser les contributions de différents bailleurs de fonds et transformé en budget d'affectation spéciale (BAS) en 2010, a été retenu comme modalité privilégiée pour l'exécution du financement du GPE. L'utilisation de cet instrument financier, tant pour l'exécution des fonds du GPE que pour celle des autres contributeurs (Belgique, AFD, Norvège, UNICEF) a démontré une réelle performance au service de l'atteinte des résultats éducatifs. Le FCE représente en effet une avancée en tant que mécanisme d'aide et instrument de financement. Au-delà de sa contribution financière à la réalisation des activités et des priorités stratégiques du PSDEF, cet instrument a contribué à renforcer l'approche sectorielle et programmatique en matière d'éducation. A travers la gestion de ces ressources complémentaires, il autorise un dialogue technique et politique renforcé et centré sur les politiques et résultats. Il a permis d'établir, en concertation avec les autorités, un plan de renforcement des capacités de l'administration nationale (centrale et déconcentrée) et il a favorisé la coordination et l'harmonisation des bailleurs de fonds.

L'accroissement des volumes financiers transitant via le FCE ont fait du BAS une des sources principales de financement du secteur.

| *En millions €** | **2013** | | **2014** | | **2015** | |
|---|---|---|---|---|---|---|
| | **Valeurs** | **Taux** | **Valeurs** | **Taux** | **Valeurs** | **Taux** |
| **BAS** | 19,6 | | 34 | | 44,9 | |
| **Engagé** | 16,5 | 83% | 28,4 | 83% | 19 | 43% |
| **Décaissé** | 8,3 | 42% | 15 | 44% | 13,4 | 30% |

*taux de change BIF / euros de 1.939

# 2 JUSTIFICATION DE LA REVISION DU PROGRAMME

Le Burundi a adhéré au GPE en 2012 avec un 1er don de $ 52.9 millions pour la mise en œuvre de la 1e phase 2013-2015 du PSDEF 2012-2020. Conformément aux dispositions contenues dans le dossier de requête déposé en septembre 2012, l'exécution technique et financière du don du GPE s'est effectuée de 2013 à 2015 à travers le BAS-FCE sous la supervision de la Coopération Belge et aux côtés des contributions des autres bailleurs du FCE (AFD, UNICEF, Norvège, Belgique).

La crise politico-sécuritaire qui s'est déclenchée en avril 2015 et qui perdure jusqu'à aujourd'hui fragilise l'ensemble des secteurs sociaux. La suspension des appuis directs de plusieurs bailleurs de fonds a eu pour conséquence de réduire les ressources disponibles, affaiblissant ainsi l'accès aux services de base. Concernant le secteur de l'éducation, la décision de la Belgique de mettre fin à son mandat d'Agent Partenaire du financement GPE en mai 2016 (avant l'échéance initiale) a amené le Groupe Local des Partenaires de l'Education à envisager une adaptation des modalités opérationnelles de mise en œuvre des fonds GPE restants à décaisser (20.1 M USD). Les modifications envisagées concernent en premier lieu la modalité de mise en œuvre avec le passage d'une aide assimilée budgétaire sectorielle ciblée (BAS/FCE) à un programme de coopération avec la désignation de l'UNICEF comme nouvel Agent Partenaire prenant en charge l'exécution directe des activités programmées. Elles affectent également le cadre de résultats ainsi que la date de clôture initiale de la période de mise en œuvre du financement qui doit également être reportée en raison du retard enregistré dans l'exécution des fonds de la 1ère allocation et des délais requis pour restructurer le programme.

La crise politique que subit le Burundi se traduit progressivement en crise socio-économique, qui accentue les difficultés auxquelles était déjà confrontée une grande majorité de la population vivant sous le seuil de pauvreté. Si peu d'informations existent sur l'impact réel de la crise sur la scolarisation, des phénomènes visibles témoignent d'une dégradation de l'environnement scolaire :

- Perturbation du calendrier scolaire affectant la fin de l'année scolaire 2015 et la rentrée scolaire 2016 : fermeture d'écoles durant la campagne électorale d'avril à juin 2015 (notamment dans les provinces de Bururi, Rumonge, Bujumbura rural et Bujumbura Mairie) engendrant un retard dans la mise en œuvre du calendrier scolaire et la tenue des examens de fin d'année. Environ 10 000 élèves n'ont pu passer l'examen de 6e année (soit 24% des effectifs) ;
- Déplacement important de populations, en particulier vers les pays limitrophes : la crise a poussé 253 000 personnes, dont plus de 50% ont moins de 17 ans, à quitter leurs foyers et trouver refuge à l'intérieur et à l'extérieur du Burundi. Selon le HCR, en janvier 2016, plus de 126 000 Burundais se trouvaient en Tanzanie, 73 000 au Rwanda, 21 000 en RDC, 20 000 en Ouganda et 1000 en Zambie. Concernant les déplacés internes (25 100 personnes) : 12 000 se trouvaient dans la province de Makamba, 13 000 dans la province de Rutana et 100 dans la Province de Kirundo ;
- Occupation des écoles par des forces militaires ou policières, troubles d'ordre sécuritaire et attaques à la grenade dans l'enceinte des écoles ;
- Politisation de l'environnement scolaire à travers la mobilisation des écoliers pour des manifestations politiques, l'absence de neutralité dans les messages passés par certains enseignants.

Soucieux de préserver les acquis du FCE en termes de coordination et de mutualisation des appuis, les PTF ont privilégié un processus participatif pour la révision du programme en obtenant un consensus sur les composantes et l'affectation des ressources. Un travail conjoint PTF-Ministère de l'Education a donc été réalisé pour identifier les actions à mettre en œuvre à court et moyen terme afin de limiter l'impact de la crise sur le système éducatif et ne pas déstructurer les acquis des réformes entreprises par le pays.

Ce programme révisé mis en œuvre par l'UNICEF selon une modalité d'exécution directe à travers ses propres procédures est considéré comme une phase transitoire privilégiant une consolidation des acquis. Le délai imparti étant limité, les actions identifiées s'inscrivent dans une continuité et se basent sur l'expérience et les leçons apprises afin d'assurer une mise en œuvre rapide et cohérente avec le passé.

Les PTF demeurent mobilisés pour un suivi rapproché de l'évolution de la situation dans la perspective d'un retour progressif à un alignement sur les procédures nationales de la dépense publique et, par conséquent, pour une reprise des futurs financements via le BAS/FCE dès que la situation politique le permettra.

# 3 PROGRAMME D'APPUI A LA CONSOLIDATION DE L'ENSEIGNEMENT FONDAMENTAL (PACEF)

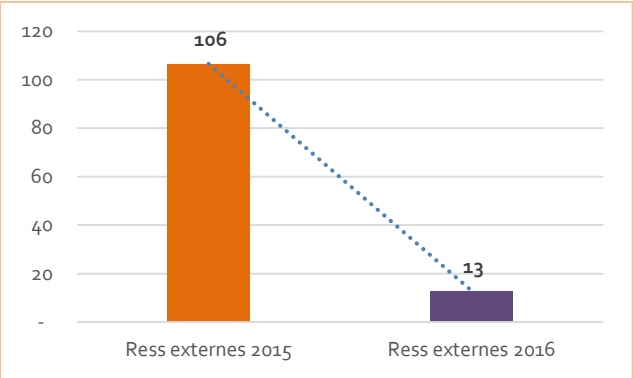
## 3.1 Orientations et stratégies

Si la nécessité d'adapter les modalités d'exécution du financement justifie la révision du projet, ses objectifs et son contenu restent cependant parfaitement alignés sur la politique sectorielle sur laquelle est adossée la requête de financement initiale au GPE. Le Gouvernement et les PTF ont été particulièrement soucieux de maintenir un ancrage fort du projet sur le PSDEF en termes de contenu comme de mode opératoire pour capitaliser et consolider au maximum les acquis sectoriels.

Le programme s'inscrit en effet dans la continuité du programme précédent exécuté via le FCE, et du plan d'actions 2013-2015 du PSDEF. L'évolution en termes de modalités d'exécution, ainsi que le contexte de crise et la réduction des financements intérieurs et extérieurs en faveur du secteur, ont néanmoins conduit le Gouvernement du Burundi et ses partenaires à prioriser les stratégies et les actions à financer sur le projet.

En effet, la figure[1] ci –dessous illustre la diminution des ressources externes au bénéfice du secteur de l'éducation entre 2015 et 2016,

[1] Source : UNICEF - Burundi




La part du FCE dans ces ressources externes était de 82% en 2015.

Depuis le début de la crise, la grande partie des partenaires au développement ont arrêté leur appui direct au gouvernement et certains d'entre eux réaffectent leur budget vers des activités au bénéfice de la population. Le pays assiste aujourd'hui à une modification des programmes/projets de coopération qui s'orientent vers des actions adaptées à la nouvelle situation avec une allocation de l'aide renforcée en faveur des populations bénéficiaires, faisant intervenir de nouveaux partenaires de mise en œuvre.

Suite à la suspension des financements de certains bailleurs du FCE en 2015 (Norvège, Belgique, France) et au report des instructions pour une nouvelle phase de financement (AFD, Belgique), aucun nouveau financement n'a été inscrit sur le BAS / FCE 2016. Ce dernier, inscrit en Loi de Finances 2016, consiste principalement en des reports de crédits.

La révision du programme GPE s'inscrit dans ce contexte.

S'inscrivant dans un contexte de fragilité renforcée par la crise politique actuelle, **l'objectif du programme est de limiter l'impact de la crise sur le pilotage du secteur et sur la scolarisation des enfants du Burundi** en contribuant à assurer le droit des enfants à une éducation de base de qualité de neuf années, à travers :

(i) la consolidation des réformes engagées depuis l'adoption du PSDEF en 2012, dont la plus importante est celle de l'enseignement fondamental, et la poursuite des activités y afférentes ;
(ii) la continuité du service éducatif et la préservation des acquis du secteur tant d'un point de vue organisationnel, institutionnel que pédagogique ;
(iii) la protection de l'environnement scolaire face aux perturbations d'ordre sécuritaire.

Le présent programme s'appuie sur la valorisation des acquis du programme précédent (exécuté via le FCE) et s'inscrit dans une logique de complémentarité et de renforcement des actions mises en œuvre depuis 2012. Les actions retenues ont été sélectionnées compte tenu de leur contribution à la poursuite des réformes engagées et/ou du fait qu'elles constituent des réponses adaptées à la crise politique. Elles tiennent compte également des enjeux actuels en termes de réponses aux catastrophes naturelles.

Ainsi l'essentiel de l'effort sera concentré sur le fondamental et visera à combler les déficits non couverts par le FCE. Il s'agit, par exemple, du déficit dans la construction de salles de classe et d'écoles. Les interventions, entamées par le FCE alimenté par les PTFs et la première avance du GPE, seront poursuivies pour augmenter les capacités d'accueil, tout en améliorant la prise en charge pédagogique des enfants avec la diminution du ratio élèves/maître. La formation des enseignants sera également poursuivie pour améliorer la qualité des enseignements. Dans le même ordre d'idée, la dotation des élèves et des enseignants en matériels pédagogiques, entamée dans le cadre du programme finissant, sera poursuivie et renforcée, pour combler les besoins dans le 4eme cycle. Le programme révisé ira plus loin que l'actuel en cours en appuyant le développement du matériel didactique pour les cycles inférieurs du fondamental, à savoir les cycles 1, 2 et 3.

Une innovation majeure du programme révisé est de doter tous les élèves du fondamental sur toute l'étendue du territoire national de fournitures scolaires et à la totalité des salles de classe des écoles fondamentales du pays de matériels pédagogiques. Cet effort exceptionnel vise à alléger le fardeau des ménages exsangues durement frappés par la crise sécuritaire, qui entraine dans son sillage une crise économique sans précèdent, qui menace le droit à l'éducation des enfants burundais. Le programme révisé, dans le sillage de celui finissant, continuera à appuyer la collecte et l'analyse de données pour assurer un suivi correct de la mise en œuvre du PSDEF, mais aussi la gouvernance éclairée du système éducatif.

Pour mener efficacement cette mission de préservation et consolidation des acquis de la réforme du fondamental avec le maximum d'impact, certaines activités soutenues dans le programme finissant seront momentanément gelées. Il s'agit notamment des interventions dans le domaine de l'alphabétisation, du préscolaire, de la formation professionnelle et de l'enseignement supérieur. La reprise de ces activités pourrait être envisagée dans la prochaine requête à soumettre au GPE. Dans l'entretemps, d'autres acteurs continuent de soutenir ces interventions. Il s'agit, par exemple, de l'UNICEF et certaines ONG, en ce qui concerne le préscolaire.

Le programme s'inscrit en complémentarité d'autres financements mobilisés en faveur du secteur, en particulier les interventions de l'UNICEF visant la promotion d'un environnement scolaire apaisé et sécurisé pour les acteurs de l'école à travers des actions relatives au respect des écoles comme zone de paix et au renforcement de la résilience. La réussite du programme repose notamment sur un engagement du Gouvernement du Burundi en faveur du secteur, en garantissant particulièrement la protection et la neutralité des écoles et en assurant un niveau de recrutement des enseignants conforme au rythme des nouvelles constructions de classe, ou encore pour garantir la neutralité et la protection des écoles.

Le programme se décline en trois composantes :

**Composante 1** - Consolider l'accès et améliorer l'équité à l'enseignement fondamental par la construction et la réhabilitation d'écoles, la fourniture d'équipements et de matériels scolaires et des campagnes de sensibilisation ;

**Composante 2** - Renforcer la qualité de l'éducation en accompagnant la mise en œuvre de la réforme curriculaire de l'enseignement fondamental ;

**Composante 3** - Améliorer le pilotage et le suivi du système éducatif par le renforcement des capacités de production et d'utilisation efficace des données critiques.

## 3.2 Description des composantes du programme

**Composante 1 - Consolider l'accès et améliorer l'équité à l'enseignement fondamental par la construction et la réhabilitation d'écoles, la fourniture d'équipements et de matériels scolaires et des campagnes de sensibilisation (10 870 711 $).**

Cette composante vise à accroître l'accès et le maintien des élèves dans l'enseignement fondamental jusqu'à la fin du cycle 4 et à améliorer l'environnement des apprentissages dans les écoles à travers la construction et la réhabilitation des infrastructures, la mise à disposition de matériels scolaires pour les élèves et pédagogiques pour les maitres, la mise en place de campagnes visant à soutenir la demande d'éducation dans un contexte fragilisé et à renforcer la neutralité de l'école.

*Sous-composante 1.1 : Construction, réhabilitation, et équipement d'écoles (6 633 711 $) :*

Malgré les progrès réalisés par le gouvernement au cours des dernières années en termes d'accès avec un TBA en 2015 de 153% soutenu par le programme d'infrastructures financé sur le FCE, la capacité d'accueil du

système reste une problématique majeure en raison des fortes disparités régionales et une moyenne de 71 élèves par classe. Le programme propose donc de maintenir les efforts déjà consentis dans ce domaine à travers l'appui aux constructions/réhabilitations.

La sous-composante permettra de cibler la construction / réhabilitation d'environ 157 salles de classe et la construction d'un centre qui promeut l'éducation inclusive. Elle comprend :

- la construction de salles de classe sur des sites existants, afin de compléter les écoles fondamentales et les doter de salles pouvant accueillir le cycle 4, permettant ainsi de réduire les abandons, en particulier des enfants les plus vulnérables, à l'issue du cycle 3, et de contribuer à l'atteinte de la scolarisation universelle portée à neuf années ;
- la construction de nouvelles salles de classes correspondant à des extensions d'écoles primaires existantes ou la construction de nouvelles écoles fondamentales dans des zones où l'offre de scolarisation est encore insuffisante, permettant de favoriser l'accès des enfants exclus de l'école et de réduire les doubles vacations ;
- la construction/réhabilitation d'environ 37 salles de classe / écoles, en particulier celles fortement dégradées par les conditions climatiques exceptionnelles qu'ont connu certaines provinces (pluies diluviennes et vents violents, ayant entrainé des dégradations, des inondations et des glissements de terrain) principalement à Bujumbura Mairie, Bujumbura Rural, Rumonge et Ruyigi.

Les salles de classe seront équipées (bancs pupitres et mobiliers administratifs) et complétées par d'autres infrastructures et équipements nécessaires (en fonction des besoins identifiés), en particulier :

- un bâtiment administratif (électrifié) ;
- un système de collecte d'eaux pluviales ;
- l'installation d'une alimentation en eau et d'un réseau d'assainissement ;
- l'aménagement du site (passages couverts, talutages, engazonnement, etc.).

Dans le souci d'améliorer l'équité, le programme prévoit également la construction d'un centre de référence pour l'éducation inclusive pour la prise en charge des enfants présentant un handicap. Ce centre sera construit après une analyse fine de l'objectif visé et l'assurance de bonne préparation pour l'équipement et surtout la mise à disposition de ressources humaines bien formées nécessaires à son bon fonctionnement. La réalisation d'un diagnostic des infrastructures scolaires sera également faite.

La sous-composante sera exécutée à travers deux modalités qui seront détaillées ultérieurement à savoir : une maîtrise d'ouvrage déléguée concernant les constructions et une gestion directe par l'UNICEF pour les réhabilitations (ou construction au besoin) sur des sites endommagés par les intempéries. L'implication active des cadres du ministère tant dans l'identification des sites que dans les missions de suivi participera au renforcement des capacités.

*Résultats attendus* :

- La capacité d'accueil sur la base d'une estimation de 120 salles de classes est augmentée à travers une maîtrise d'ouvrage déléguée ;
- Un centre de référence pour l'éducation inclusive est construit et fonctionnel ;
- Des données détaillées sur l'état des infrastructures scolaires incluant les installations d'eau et d'assainissement sont disponibles ;
- Les capacités du ministère sont renforcées dans la planification et la gestion d'un programme d'infrastructure notamment sur la préparation et la réponse aux situations d'urgence par l'implication des cadres tout au long du processus d'identification, de construction/réhabilitation de salles de classe avec l'accompagnement d'une expertise internationale logée à l'UNICEF.

*Sous-composante 1.2 : Mise à disposition de fournitures scolaires (4 022 000 $) :*

La gratuité de l'école instaurée en 2005 s'est révélée porteuse de résultats en permettant à de nombreux enfants d'accéder et de rester à l'école. A ce titre, les écoles bénéficiaient de transferts sur financement FCE, en complémentarité du budget national, pour assurer leur fonctionnement et notamment la mise à la disposition des élèves de fournitures scolaires de base. Le contexte actuel ne permettant pas la poursuite des transferts, cette sous-composante permettra de doter l'ensemble des écoles de ces fournitures (cahiers, craies, stylos) en compensation.

*Résultats attendus* :

- 2 296 500 élèves reçoivent des fournitures scolaires pour stimuler la demande de services éducatifs tout en soulageant les dépenses des familles.

*Sous-composante 1.3: Soutien à la demande d'éducation dans un contexte fragilisé et renforcement de la compréhension de la réforme du fondamental (215 000 $) :*

Les données actuellement disponibles ne permettent pas d'évaluer l'ampleur de l'impact réel de la crise sur la scolarisation des enfants (à l'exception de la problématique des enfants réfugiés où les données sont mieux maitrisées). Pour autant, les remontées des acteurs de terrain montrent des signes significatifs dus à la situation telle qu'une politisation de certaines écoles, une occupation par les forces armées de certains sites, une situation sécuritaire parfois délétère (attaque à la grenade…). En complémentarité des activités de l'UNICEF visant à garantir les écoles comme zones de paix, le programme financera la mise en place de campagnes de sensibilisation à destination des communautés pour éviter le désengagement des acteurs locaux de l'école (parents, élèves…) et pour consolider la demande d'éducation dans un contexte de crise sécuritaire. Ce contexte fragilisé vient s'ajouter à une faible compréhension par les communautés de la réforme du fondamental. En effet, la réforme a été mise en place de façon rapide et parfois sans communication suffisante laissant les communautés dans l'incertitude et la confusion par rapport aux nouveaux objectifs et aux enjeux. Les campagnes prévues par le programme auront donc pour objectifs à la fois la sensibilisation en faveur du respect des droits fondamentaux des enfants mais également l'appropriation de cette réforme par les communautés. Ces campagnes seront notamment organisées à travers les dialogues communautaires, l'utilisation des médias traditionnels et non traditionnels, etc.

*Résultats attendus* :

- Les communautés s'engagent à faire des écoles des endroits neutres et sans danger, propices aux apprentissages des élèves ;
- La réforme du fondamental est mieux comprise et acceptée par les communautés qui inscrivent leurs enfants.

**Composante 2 - Renforcer la qualité de l'éducation en accompagnant la mise en œuvre de la réforme curriculaire de l'enseignement fondamental (7 009 255 $).**

Cette composante vise à appuyer la finalisation de la réforme de l'enseignement fondamental, en renforçant les prérequis pour un enseignement de qualité à travers la formation des enseignants aux nouveaux programmes et l'acquisition de matériels pédagogiques.

*Sous-composante 2.1 : Renforcement des capacités du personnel enseignant (2 339 108) :*

Le Burundi s'est récemment engagé dans une réforme de son système éducatif par le passage de 6 à 9 années de scolarisation gratuite universelle permettant une meilleure rétention dans le système et visant également

à apporter des connaissances et compétences nouvelles pour une insertion professionnelle facilitée à la sortie de la 9ème année.

Ces orientations ont induit une évolution systémique affectant (i) le contenu des apprentissages et la production des ouvrages, (ii) les méthodes pédagogiques ainsi que les modalités et moyens d'évaluation des acquis des élèves, (iii) la réforme de la formation des enseignants (initiale et continue), (iv) l'encadrement pédagogique, (v) l'articulation entre le fondamental et le post-fondamental, (vi) les incidences sur le développement de l'enseignement supérieur et (vii) le pilotage de la réforme ainsi que son cadre réglementaire.

Un nouveau curriculum de l'enseignement fondamental a entièrement été élaboré et adapté aux nouveaux objectifs et les manuels et guides associés sont en cours d'élaboration.

Dans ce contexte, la sous-composante vise à améliorer l'environnement des enseignements à travers l'appui aux activités de formation qui permettront d'améliorer les connaissances des enseignants sur les nouveaux programmes du cycle 4 et leurs compétences pédagogiques. L'année 2015/2016 constitue l'aboutissement de la réforme de l'enseignement fondamental avec l'entrée des élèves ayant suivi les nouvelles 7ème et 8ème années en 9ème année. Si les enseignants des niveaux 7 et 8 ont bénéficié de formations sur les nouveaux programmes au cours des deux dernières années sur financement du FCE, celles des enseignants de 9ème année n'a pas pu être exécutée. Le programme financera la formation d'environ 5000 enseignants, 3000 directeurs d'école et 300 personnels d'encadrement (DPE, DCE, conseillers pédagogiques et inspecteurs) sur le nouveau programme de la 9ème année. Une expertise sera mobilisée en appui au BEPEB pour la conception des contenus de formation (continue) pour l'ensemble du cycle 4 (modules de formation et guides d'accompagnement) et pour l'organisation des formations, dans la continuité de l'élaboration du curriculum de l'enseignement fondamental.

Le BEPEB assurera la supervision et le contrôle qualité des formations. Cependant, la mise en œuvre des formations à grande échelle des enseignants de 7ème et de 8ème années par le Ministère ayant montré des marges d'amélioration au niveau de la gestion administrative et financière, le projet envisage de mobiliser des ONG ou autres structures qui auront pour mission de garantir la bonne exécution de l'activité à travers une meilleure maîtrise des dépenses.

*Les résultats attendus* :

- Le BEPEB a les outils harmonisés nécessaires pour mettre en œuvre des formations continues en cas de besoin et répondant à la mise en œuvre du fondamental.
- A l'issue de la formation, les inspecteurs, directeurs et enseignants ont les compétences pour assurer la mise en œuvre du nouveau programme.
- La qualité des enseignements est améliorée.

*Sous-composante 2.2 : Acquisition et distribution de matériels pédagogiques (4 670 147 $) :*

La réforme du fondamental a nécessité la révision du curriculum et des matériels didactiques associés pour répondre aux nouveaux objectifs pédagogiques. Le FCE a financé une partie des documents mais les besoins identifiés restent importants. La sous-composante 2.2 s'inscrit dans la continuité en ciblant l'acquisition et la distribution de guides du maître et de manuels scolaires pour le cycle 4 de l'enseignement fondamental. L'objectif est d'atteindre un ratio d'un manuel pour deux élèves dans l'ensemble des établissements.

Les manuels de 7ème année ont fait l'objet d'une conception nationale et leur impression a été financée sur budget national, en nombre cependant insuffisant pour couvrir l'ensemble des élèves. Le projet prendra en charge un marché couvrant l'édition des manuels (non couverte dans l'appel d'offres initial financé sur budget national), l'impression et la distribution de 946 030 manuels couvrant les huit domaines d'enseignement.

Les manuels de 8ème année ont fait l'objet d'un marché sur financement FCE en cours de réception. Une dotation complémentaire de 400 400 manuels est nécessaire afin d'atteindre le ratio envisagé.

Le marché pour les manuels de 9ème est en cours sur le FCE qui couvrira l'ensemble des besoins. Aussi, le programme ne prévoit pas par conséquent d'acquérir des manuels de 9ème additionnels.

Le projet couvrira en revanche des dotations en guides de l'enseignant pour l'ensemble des enseignants de 7ème, 8ème et 9ème années soit un total de 152 000 guides.

Les manuels concernant les niveaux inférieurs du fondamental seront également pris en charge sur la base de la disponibilité des maquettes révisées et en fonction des besoins identifiés. Une première estimation a été faite de 211 896.

Par mesure de précaution, toutes les dotations en matériels pédagogiques seront augmentées de 10% (stock de sécurité) pour faire face aux imprévus.

Le programme ciblera enfin des matériels pédagogiques complémentaires destinés aux salles de classe, en particulier l'impression de planches pédagogiques qui couvrent divers sujets pédagogiques (sciences, géographie…) et transversaux (éducation à la paix…).

*Les résultats attendus* :

- Tous les enfants de l'école fondamentale (de l'année 1 à 9) reçoivent des kits scolaires pour stimuler la demande en limitant la prise en charge par les familles de la scolarisation des enfants ;
- Les ratios de disponibilité en manuels diminuent pour atteindre 2 élèves par manuel et par matière pour un renforcement de la qualité du service éducatif ;
- Les enseignants bénéficient d'un matériel didactique complémentaire aux manuels augmentant les supports d'apprentissages.

**Composante 3 – Améliorer le pilotage et le suivi du système éducatif par le renforcement des capacités de production et d'utilisation efficace des données critiques (740 000 $).**

*Sous-composante 3.1 : Consolidation de la réforme du SIGE (500 000 $)*

Le pilotage et la gestion efficaces du système nécessitent des données de qualité répondant à des critères de fiabilité et durabilité. A cet effet, le PSDEF met l'accent sur la nécessité d'avoir un système d'information performant, dont la réforme a été initiée depuis quelques années, permettant la disponibilité de façon régulière d'annuaires statistiques correspondant aux données de base indispensables à un bon pilotage. Une attention particulière sera portée à la diffusion des données produites, notamment aux communautés, qui reste un des points faibles du dispositif en place.

La sous-composante permettra donc de consolider le travail réalisé depuis 2010 sur le système d'information de manière à ce qu'il continue de produire des données fiables et dans un délai raisonnable au service du pilotage et de la planification du système éducatif. La chaine de collecte et production de données sera appuyée à travers le renforcement des compétences des acteurs impliqués et un appui logistique de base pour imprimer les outils élaborés et les rapports et, assurer une large diffusion des données.

Le programme s'appuiera sur une stratégie visant à renforcer les capacités du Ministère pour la collecte et le traitement des informations nécessaires à la planification. Il couvrira notamment les activités suivantes :

- la production, le partage et la diffusion des données statistiques 2014/2015 ;
- la production, le partage et la diffusion de l'annuaire statistique 2015/2016 ;
- l'ensemble de la campagne statistique 2016/2017 ;
- la prise en charge d'un assistant technique en appui au BPSE pour la durée du projet ;
- la formation d'une équipe du ministère en politiques sectorielles et gestion des systèmes éducatifs (PSGSE) organisée conjointement par le Pôle de Dakar et la Faculté des Sciences et Technologies de l'Education et de la Formation (FASTEF - Université Cheikh Anta Diop de Dakar). Elle permettra une participation active et de qualité dans le processus d'élaboration du prochain plan triennal.

*Résultats attendus* :

- Les annuaires 2015-2016 et 2016-2017 sont produits et largement diffusés
- Des outils d'aide à la décision sont élaborés et diffusés à temps selon les besoins
- 5 cadres du ministère ont renforcé leurs compétences dans le domaine de l'analyse et de la planification sectorielle
- La qualité des données est améliorée grâce à l'encadrement de l'expertise technique et le transfert de compétences assuré.

*Sous-composante 3.2 : Suivi du programme (240 000 USD)*

La fonction de Suivi et Evaluation se réalisera par (i) un système de rapports de suivi semestriel et un rapport de fin d'exécution et (ii) un suivi rapproché par les instances du cadre de dialogue sectoriel.

Les rapports de suivi technique et financier seront élaborés chaque semestre suivant la matrice de suivi des résultats par composante et sous composante et le calendrier prévisionnel d'exécution. Il sera diffusé dans le cadre du dialogue sectoriel.

Afin d'intensifier le dialogue autour du programme et de renforcer le pilotage sectoriel avec le Ministère et le groupe local des partenaires techniques et financiers, un suivi rapproché du programme est proposé à travers le cadre existant de dialogue sectoriel. Ce cadre de dialogue est déjà bien ancré et fonctionnel depuis plusieurs années. Des modalités claires de coordination entre tous les acteurs ont été redéfinies dans le Cadre Partenarial du secteur (signé en mai 2014) en vue de faciliter la circulation de l'information, le fonctionnement des instances de concertation sectorielle, la mise en œuvre du dispositif de suivi-évaluation du PSDEF et le financement du secteur.

Au cœur de ce dispositif, le **Groupe Sectoriel Education (GSE)** est dynamique au travers de réunions régulières qui permettent un dialogue constant entre les PTF, les ONG et les autorités nationales ainsi qu'un suivi étroit de la mise en œuvre du plan stratégique de l'éducation. Il est présidé par la Ministre du MEESRS et co-présidé par le Chef de file des PTF.

L'Unicef en tant qu'Agent partenaire en charge des fonds GPE présentera lors des réunions du GSE l'état général d'avancement du programme afin d'assurer la complémentarité des différentes interventions en appui au secteur. Cette présentation sera préparée conjointement avec les Groupes Thématiques ou les principales directions du ministère impliquées dans la mise en œuvre du projet.

Les **Groupes Thématiques** ont été mis en place afin de privilégier les réflexions sur des aspects stratégiques et d'élargir la concertation à une gamme d'intervenants plus diversifiés, comme la société civile et le secteur privé. Les groupes thématiques sont présidés par un cadre de l'administration et co-présidés par un représentant des PTF. Ils sont composés des représentants des départements techniques des ministères concernés, des représentants des ONG, du secteur privé et des acteurs bilatéraux et multilatéraux actifs dans le secteur. Ce sont des organes consultatifs et rendent compte de leurs échanges et de leurs propositions au GSE.

Le suivi des différentes composantes se fera pour (i) la composante 1 « Consolider l'accès et améliorer l'équité à l'enseignement fondamental par la construction et la réhabilitation d'écoles, la fourniture d'équipements et de matériels scolaires et des campagnes de sensibilisation » par le GT Accès, (ii) la composante 2 « Renforcer la qualité de l'éducation en accompagnant la mise en œuvre de la réforme curriculaire de l'enseignement fondamental » par le GT-Qualité et (iii) la composante 3 **«** Améliorer le pilotage et le suivi du système éducatif par le renforcement des capacités de production et d'utilisation efficace des données critiques » par le GT-Pilotage.

Le suivi du programme se fera également à travers les **revues sectorielles conjointes** de l'Education organisées sous la responsabilité du MEESRS. Elles associent l'ensemble des partenaires du secteur en vue d'évaluer les performances de l'année scolaire en cours et à la fin et de discuter de la planification sectorielle prévue pour l'année suivante. Elles donnent lieu à un aide-mémoire dont les recommandations constituent une feuille de route pour le dialogue sectoriel. Une mission conjointe de terrain préparera les présentations et discussions.

**Des missions régulières** de suivi seront organisées de façon périodique par l'Unicef et les directions techniques pour assurer une bonne appropriation et un bon suivi de la mise en œuvre.

Le contexte actuel rendra peut être difficile la participation des PTF aux différentes instances de concertation ainsi qu'aux revues sectorielles. Néanmoins, l'UNICEF essaiera de maintenir le dynamisme de ces structures dans la mesure du possible en attendant un retour à la normale et une reprise de la collaboration des bailleurs avec le gouvernement.

**Le rapportage -** l'Agent Partenaire rendra compte des avancées du programme révisé à travers la production de rapports semestriels intégrant l'exécution financière et physique. Ces rapports seront présentés notamment lors des revues sectorielles. Comme indiqué plus haut, le GSE sera également l'occasion de présenter l'état d'avancement du programme révisé.

*Les résultats attendus* :

- Le GSE et les groupes thématiques fonctionnent
- Les revues sectorielles sont organisées
- Les missions de suivi sont assurées

# 4 BUDGET ESTIMATIF DU PROGRAMME

| BUDGET ESTIMATIF DU PROGRAMME | | | | |
|---|---|---|---|---|
| **Descriptif** | **Coût total** | **Coût par année** | | **%** |
| | | **2016-2017** | **2017-2018** | |
| **Composante 1 - Consolider l'accès et améliorer l'équité à l'enseignement fondamental par la construction et la réhabilitation d'écoles, la fourniture d'équipements et de matériels scolaires et des campagnes de sensibilisation** | **10,870,711** | **8,144,679** | **2,726,032** | **54%** |
| Sous-composante 1.1 : Construction, réhabilitation, et équipement d'écoles | 6,648,711 | 4,022,679 | 2,626,032 | |
| - Constructions des infrastructures scolaires* (MOD) | 4,759,030 | 2,855,418 | 1,903,612 | |
| - Construction du centre de référence pour l'education inclusive | 368,000 | 254,208 | 113,792 | |
| - Constructions des infrastructures scolaires** | 1,377,228 | 768,600 | 608,628 | |
| - Diagnostic des infrastructures (exécution directe) | 144,453 | 144,453 | - | |
| Sous-composante 1.2 : Mise à disposition de matériels scolaires | 4,022,000 | 4,022,000 | - | |
| - Kits scolaire (cahiers, stylo, crayon, regle, gomme, sac plastique) | 4,022,000 | 4,022,000 | - | |
| Sous-composante 1.3: Soutien à la demande d'éducation dans un contexte fragilisé et renforcement de la neutralité de l'école | 200,000 | 100,000 | 100,000 | |
| - Campagnes de sensibilisation | 200,000 | 100,000 | 100,000 | |
| **Composante 2 - Renforcer la qualité de l'éducation en accompagnant la mise en œuvre de la réforme curriculaire de l'enseignement fondamental** | **7,009,255** | **5,146,764** | **1,862,492** | **35%** |
| Sous-composante 2.1 : Renforcement des capacités du personnel enseignant | 2,339,108 | 1,392,304 | 946,804 | |
| - Formation de 130 formateurs | 45,500 | 45,500 | - | |
| - Formation de 5,000 enseignants | 780,000 | 390,000 | 390,000 | |
| - Formation de 136 conseillers pédagogiques et inpecteurs de l'enseignement | 10,608 | 5,304 | 5,304 | |
| - Formation de 3,000 directeurs d'ecole | 1,053,000 | 526,500 | 526,500 | |
| - Expertise internationale d'appui à la formation | 400,000 | 400,000 | - | |
| - ONG de supervision | 50,000 | 25,000 | 25,000 | |
| Sous-composante 2.2 : Acquisition et distribution de matériels pédagogiques | 4,670,147 | 3,754,460 | 915,688 | |
| - Manuels 7ème CU : 2$ | 1,806,056 | 1,806,056 | - | |
| - Manuels 8ème CU : 3$ | 1,128,400 | 1,128,400 | - | |
| - Guides du maître pour les 7ème, 8ème et 9ème années CU : 2$ | 271,696 | 271,696 | - | |
| - Edition et impression de manuels du 1er au 3eme cycle du fondamental CU : 3$ | 635,688 | - | 635,688 | |
| - Matériels pédagogiques (planches + guides et autres) | 560,000 | 280,000 | 280,000 | |
| - Coût de distribution | 188,308 | 188,308 | - | |
| - Expertise technique en appui à la passation des marchés de manuels | 80,000 | 80,000 | - | |
| **Composante 3 - Améliorer le pilotage et le suivi du système éducatif par le renforcement des capacités de production et d'utilisation des données critiques** | **740,000** | **320,000** | **420,000** | **4%** |
| Sous-composante 3.1 : Consolidation de la réforme du SIGE | 500,000 | 200,000 | 300,000 | |
| - Production des données + formations PSGSE | 300,000 | 100,000 | 200,000 | |
| - Expertise technique | 200,000 | 100,000 | 100,000 | |
| Sous-composante 3.2 : Suivi | 240,000 | 120,000 | 120,000 | |
| - Missions de suivi | 120,000 | 60,000 | 60,000 | |
| - Revues sectorielles | 120,000 | 60,000 | 60,000 | |
| **Gestion et Suivi-évaluation du projet** | **828,300** | **414,150** | **414,150** | **4%** |
| - P3 Gestion du programme (80%) | 347,000 | 173,500 | 173,500 | |
| - NOB suivi (100%) | 100,000 | 50,000 | 50,000 | |
| - NOB finances/supply (100%) | 100,000 | 50,000 | 50,000 | |
| - NOB construction (50%) | 51,000 | 25,500 | 25,500 | |
| - P3 construction (50%) | 217,300 | 108,650 | 108,650 | |
| - Chauffeurs (30%) | 13,000 | 6,500 | 6,500 | |
| **Coûts opérationnels** | **452,710** | **226,355** | **226,355** | **2%** |
| - Contribution dans la location des bureaux, l'éléctricité, l'eau et la communication | 200,586 | 100,293 | 100,293 | |
| - Logistique et transport (22%) | 100,940 | 50,470 | 50,470 | |
| - Sécurité des locaux et du staff (18%) | 80,404 | 40,202 | 40,202 | |
| - Coûts transactions financières, mitigation des risques, etc. (16%) | 70,780 | 35,390 | 35,390 | |
| **Divers et imprévus** | **199,024** | **99,512** | **99,512** | **1%** |
| **Total** | **20,100,000** | **14,351,460** | **5,748,540** | |
| **UNICEF HQ Recovery cost (non inclus dans l'allocation)** | **1,608,000** | | | **8%** |
| **Grand Total** | **21,708,000** | | | |

| | | | |
|---|---|---|---|
| *** Explications du contenu des infrastructures scolaires (MOD)** | | | |
| Le nombre exact définitif des infrastructures à construire sera déterminé par une étude de terrain. Les chiffres avancés sont des estimati | | | |
| Le total de $4,759,030 mentionnés dans le tableau ci-dessous est basé sur une estimation initiale de 15 sites | | | |
| | | | |
| **Description** | **Quantité** | **Cout Unitaire** | **Cout Total** |
| Salle de classe de 50 élèves | 9 | 16,567 | 149,103 |
| Batiment administratif | 1 | 24,538 | 24,538 |
| Cabines de latrines | 12 | 1,721 | 20,652 |
| Eau potable | 1 | 13,018 | 13,018 |
| Energie solaire et paratonnerre | 1 | 14,228 | 14,228 |
| Aménagement | 1 | 35,600 | 35,600 |
| Equipement SDC | 9 | 1,924 | 17,316 |
| Equipement batiment administratif | 1 | 991 | 991 |
| Etudes et Supervision | 1 | 21,478 | 21,478 |
| Coûts d'administration et des ressources humaines | 1 | 20,345 | 20,345 |
| **Total pour un site** | | | **317,269** |
| | | | |
| | **Quantité** | **Cout Unitaire** | **Cout Total** |
| **Total pour 15 sites** | 15 | 317,269 | 4,759,030 |
| **Nombre total de SDC** | **135** | | |
| | | | |
| *** Explications du contenu des infrastructures scolaires (exécution directe)** | | | |
| C'est le même principe que pour le modèle ci-dessus. Le coût ici est moindre du fait de l'économie sur deux facteurs: études/supervision et coûts administratifs/ressources humaines qui sont supportés par l'équipe d'ingénieurrs déjà à l'interne. . | | | |
| Le total de $1,281,000 dans le tableau ci-dessous est basé sur une estimation initiale de 5 sites. | | | |
| | | | |
| **Description** | **Quantité** | **Cout Unitaire** | **Cout Total** |
| Salle de Classe de 50 élèves | 9 | 16,567 | 149,103 |
| Batiment administratif | 1 | 24,538 | 24,538 |
| Cabines de latrines | 12 | 1,721 | 20,652 |
| Eau potable | 1 | 13,018 | 13,018 |
| Energie solaire et paratonnerre | 1 | 14,228 | 14,228 |
| Amenagement | 1 | 35,600 | 35,600 |
| Equipement SDC | 9 | 1,924 | 17,316 |
| Equipement Batiment administratif | 1 | 991 | 991 |
| **Totale pour un site** | | | **275,446** |
| | | | |
| | **Quantité** | **Cout Unitaire** | **Cout Total** |
| **Total pour 5 sites** | 5 | 275,446 | 1,377,228 |
| **Nombre total de SDC** | **45** | | |

**Explication relative au frais de gestion de 8% prélevé par le siège de l'UNICEF.**

La politique générale de gestion des fonds de l'UNICEF stipule que toute contribution financière doit faire l'objet d'un prélèvement à la source de 8%, communément appelé cout de recouvrement, opéré par le siège. Le prélèvement génère des ressources régulières destinées à financer le fonctionnement général de l'organisation au siège et dans ses entités décentralisées. Dans le cadre du programme finissant, la Belgique entité de supervision, qui n'exécute pas directement le programme, mais plutôt le fait par le truchement du Ministère de l'éducation à travers le mécanisme du BAS, a prélevé des couts de gestion de 3% du montant total des fonds reçus du GPE. En sus, ces frais de gestion sont renforcés par un complément prélevé sur le budget de la coopération. Ce schéma change radicalement, dans le cadre du programme révisé, avec l'UNICEF comme Grant agent qui aura en charge la pleine mise en œuvre du programme. Aussi, pour s'assurer que le montant initialement alloué au Burundi, qui s'élève à 20,1 million de dollars américains arrive effectivement aux destinataires finaux que sont les enfants, GPE est invité à ajouter en sus 8% sur cette enveloppe, soit 1.608.000 dollars américains. Ceci qui permettra une mise en œuvre correcte et diligente des activités planifiées.

# 5 MODALITES DE MISE EN ŒUVRE

Pour assurer, dans la mesure du possible, la continuité des acquis en termes d'alignement et d'appropriation de la mise en œuvre, le programme prévoit de privilégier le partenariat avec les directions techniques du ministère accompagné par un renforcement de capacité et un appui par une expertise nationale ou internationale au besoin.

L'UNICEF, à l'instar de trois autres agences du système des Nations Unies met en œuvre l'approche « Harmonised Approach to Cash Transfers » (HACT) qui s'inscrit en droite ligne de la Déclaration de Paris de 2005 sur l'efficacité de l'aide publique au développement. Le HACT, tout en privilégiant la mise en place d'un dispositif anticipatif de gestion des risque à la place d'un contrôle à posteriori des opérations, encourage l'appropriation par les autorités nationales des programmes qui s'alignent sur les priorités qu'elles ont identifiées, l'efficacité et la simplicité des procédures et l'utilisation des systèmes nationaux qui au préalable ont été renforcés là où il y a le besoin.

La période de mise en œuvre est fixée de juin 2016 à mai 2018. La période précédente est mise à profit pour clôturer les activités financées à travers le FCE et préparer la révision du programme.

Pour réduire les risques tout en s'assurant d'une efficace et rapide mise en œuvre du programme, deux modalités de mise en œuvre seront combinées, selon la spécificité de l'activité et l'avantage comparatif de l'UNICEF :

**Des Contrats et paiements gérés directement par UNICEF -** Environ 17 millions de dollars américains (85%), sur les 20,1 millions que compte le programme, seront gérés directement par l'UNICEF. Les marchés de construction, les commandes de manuels et autres matériels pédagogiques, ainsi que les recrutements d'expertises seront sous l'entière responsabilité de l'UNICEF qui les mènera en étroite collaboration avec le Ministère de l'éducation et les partenaires du secteur. Les différents fournisseurs et consultants seront payés par l'UNICEF, sur les fonds GPE, lorsqu'ils auront satisfaits les critères du système de contrôle qualité et d'atténuation des risques qui sera mis en place et livré un produit de qualité.

**Des avances au Gouvernement (Ministère) et à la société civile -** Le restant de l'enveloppe, soit environ 3,1 millions de dollars américains (15%), sera transféré, par tranche, au Gouvernement et/ou aux ONGs pour le financement de certaines activités, comme la formation des enseignants, le suivi des activités et des constructions, l'évaluation du programme, etc. Du fait de la volatilité de la situation, les paiements seront conjointement évalués avec le Ministère, au cas par cas, pour explorer la meilleure alternative en termes de sécurité et d'efficacité, avant tout décaissement. Par exemple, il est présentement planifié que les fonds destinés à appuyer la formation des enseignants seront directement versés au Ministère. Au moment de la mise en œuvre effective, la modalité de décaissement la plus appropriée sera discutée avec le ministère et les partenaires. S'il s'avère que des risques fiduciaires existent, des mécanismes alternatifs, comme le transfert des fonds à une ONG pour appuyer le Ministère, seront envisagés.

La combinaison de ces deux approches, sous les différentes composantes, assurera à l'UNICEF Burundi la capacité de remplir pleinement ses engagements relatifs à la mise en œuvre diligente du programme tout en atténuant les risques. Une attention particulière sera accordée à la situation politique tout au long de l'exécution du programme, afin de s'assurer que la mise en œuvre est transparente et est attentive aux exigences d'équité.

## 5.1 Modalités relatives aux constructions scolaires

C'est un volet important du programme qui s'entourera du maximum de garantie possible. En effet, en sus d'un processus de sélection compétitif qui sera revue par l'unité spéciale en charge des constructions de la division des contrats et approvisionnements basée à Copenhague (qui vérifie la qualité du processus de sélection des entreprises avant toute autorisation), l'UNICEF recrutera des bureaux d'études, de contrôle et de supervision spécialisés en bâtiments qui assureront, au jour le jour, le monitorage des travaux et le contrôle qualité/sécurité des constructions. Un deuxième niveau de contrôle sera assuré par l'équipe d'ingénieurs de l'UNICEF et le Bureau des Infrastructures Scolaires, des Equipements et de la Maintenance (BISEM) du MEESRS du Burundi. Le rôle du BISEM en général est 1) d'assurer que la composante construction respecte les normes et standards de constructions scolaires en vigueur au Burundi; 2) de valider les études techniques ; 3) participer à la supervision conjointe (avec l'UNICEF) d'exécution des travaux ; et 4) de s'assurer de la maintenance des ouvrages et équipements après les travaux. L'UNICEF et BISEM mèneront des missions conjointes ou séparées régulières de supervision des bureaux d'études et des entreprises en charge de l'exécution. Les délais et tranches des paiements sont consignés dans le contrat. Les paiements partiels interviendront après vérification de l'état d'avancement du projet. Le paiement final sera exécuté après que les entreprises aient satisfaits aux exigences de la certification technique dument délivrée par le BISEM avec l'accord des ingénieurs de l'UNICEF. 5% du montant total du marché seront consignés pendant 1 an en guise de garantie contre les vices et défauts de construction.

Vu la part importante du financement allouée aux infrastructures et aux équipements, le projet prévoit deux modalités d'exécution :

- L'exécution de 5 182 711 millions de dollars à travers le recours à une Maîtrise d'Ouvrage Déléguée (MOD) qui assurera l'identification et la contractualisation des entreprises, le recrutement de bureaux d'études pour les études, le suivi et le contrôle de l'exécution des chantiers, et le paiement des différents marchés. Cette MOD assurera la construction de salles de classe ainsi que du centre de référence pour l'éducation inclusive. Le processus inclura la participation active du bureau des infrastructures du ministère (BISEM) pour assurer la continuité du renforcement des capacités des structures du ministère, l'assurance qualité et l'appropriation du programme des infrastructures.

- L'exécution directe par l'UNICEF d'un montant de 1 281 000 avec un focus sur la réhabilitation et la construction ponctuelle d'infrastructures suite à des dommages causés par des catastrophes naturelles. Cette tranche sera réalisée en étroit partenariat avec le BISEM et la cellule des urgences du ministère afin de renforcer les capacités du ministère dans la préparation et la réponse aux situations d'urgence.

En complémentarité des infrastructures programmées, le programme prendra en charge le suivi et la supervision des constructions en cours sur financement FCE non encore réceptionnées.

Comme dans le programme initial, l'identification des sites est assurée par le Ministère (BPSE, BISEM, structures déconcentrées) selon les critères prévus à cet effet notamment les besoins identifiés par la carte scolaire. 9. Pour s'aligner avec le mandat global de l'UNICEF sur l'équité et l'engagement à la répartition équitable des ressources, l'UNICEF et ses partenaires s'assureront que les critères de sélection des sites de construction et le ciblage des écoles seront sensibles à l'équité, tout en intégrant la prise en compte du contexte politique et des conséquences liées à la crise.

Chaque construction et réhabilitation est accompagnée d'un paquet minimum incluant les équipements en mobiliers scolaires, les latrines, le bâtiment administratif, l'adduction en eau potable et l'assainissement ainsi que l'aménagement (électrification du bâtiment administratif, engazonnement, passages couverts, etc.). Le programme utilisera les plans du BISEM pour les constructions et les réhabilitations dans un souci d'équité, d'inclusion et d'harmonisation des différents programmes de constructions bénéficiant au secteur.

L'UNICEF assurera le suivi de l'ensemble du programme d'infrastructure à travers une expertise interne spécialisée pour un meilleur suivi et une assurance qualité du processus et des produits. L'expertise assurera également le lien avec le BISEM, le BPSE et la cellule des urgences. Des missions de terrain seront régulièrement effectuées pour assurer le suivi des différents chantiers. Des rapports d'exécution mensuels seront produits par les entreprises contractées pour l'exécution des marchés dans le cadre du programme de réhabilitations.

Concernant la MOD, le suivi rapproché sera assuré à travers la production d'un rapport et d'une réunion tripartite sur une base mensuelle.

## 5.2 Modalités relatives aux formations

Le programme de formation continue est basé sur la réforme du fondamental. Il vise le renforcement des capacités des inspecteurs, des directeurs d'écoles et des enseignants pour la mise en œuvre de cette réforme à travers une formation en présentielle.

Etant donné la nouveauté du 4ème cycle de l'enseignement fondamental, traduite par la révision des programmes des 7$^{e}$, 8$^{e}$ et 9$^{e}$, des formations sont organisées chaque année pour mettre à niveau les enseignants qui ont la charge de transmettre ces nouveaux savoirs à travers une nouvelle organisation du curriculum.

Les enseignants de 7$^{ème}$ et 8$^{ème}$ ayant déjà été formés sur financement du FCE, le programme se concentrera sur les enseignants de 9$^{ème}$ année. En revanche, l'ensemble des personnels d'encadrement sera formé pour répondre aux besoins d'ajustements pédagogiques et administratifs induits par la réforme.

La Direction chargée de la mise en œuvre du programme est le Bureau pédagogique (BEPEB) qui est déjà le partenaire privilégié de l'UNICEF pour les activités de renforcement des capacités des acteurs du système. Elle sera appuyée par une expertise technique internationale pour l'élaboration de modules de formation de qualité. Les modules seront produits pour tout le cycle 4. Si la formation pour le niveau de 9$^{e}$ année sera organisée en présentiel, les modules de formation seront conçus et adaptés pour divers modalités de mise en œuvre (présentielle, hybride, autoformation) à tous les niveaux.

Par ailleurs un partenaire local sera recruté pour assurer le suivi financier des formations organisées.

Le programme prévoit notamment la formation d'environ :

- 130 formateurs
- 300 personnels d'encadrement (IPE, DPE, ICE, DCE)

- 3000 directeurs
- 5000 enseignants

La durée des formations est estimée à une semaine pour les formateurs, les conseillers pédagogiques et les directeurs d'école et deux semaines pour les enseignants.

## 5.3 Modalités relatives aux dotations en manuels et matériels pédagogiques

En s'appuyant sur l'expérience et les outils d'activités similaires financés sur le FCE, l'UNICEF passera des marchés selon ses procédures en lançant des appels d'offres nationaux, régionaux et internationaux en fonction des besoins et assurera leur exécution jusqu'à la livraison. Le ministère de l'éducation sera associé à l'élaboration du plan de distribution appuyé par une expertise de l'UNICEF.

Les contrats relatifs aux commandes de manuels et matériels pédagogiques sont de deux ordres :
Le premier type de contrat d'approvisionnement est celui relatif à la commande des fournitures scolaires pour l'ensemble des élèves du fondamental, soit environ 2,6 millions d'individus et de matériels didactiques pour environ 32000 salles de classe. Cette commande se fera à travers la division des contrats et approvisionnements de l'UNICEF qui est bien outillée en matière de commande de grande envergure et qui assurera le contrôle qualité. En effet, une fois les commandes passées, la division envoie une équipe d'experts chez les fournisseurs pour vérifier si les articles sont conformes aux spécifications mentionnées dans le cahier de commande afin de confirmer celle-ci. La division supervisera également la production des articles et leur acheminement vers le Burundi dans le respect des délais consignés dans le contrat.

Le kit de fournitures scolaires pour chaque élève comprendra 3 cahiers, 2 stylos, 1 crayon à papier, 1 sac plastique pour protéger les documents des intempéries, (etc.). Quant au kit matériel didactique pour salle de classe, il sera composé d'une équerre, d'une règle, de deux boites de craie et d'un compas pour tableau noir.

Le second type de contrat d'approvisionnement est celui des manuels scolaires. Il sera géré par l'unité des approvisionnements du bureau UNICEF au Burundi, en étroite collaboration avec le ministère de l'éducation et les partenaires techniques et financiers du secteur. Les commandes combleront les gaps identifiés sur la base du ratio de 2 élèves par manuel pour les niveaux de 7$^{ème}$ et de 8$^{ème}$. La classe de 9$^{ème}$ ne sera pas concernée pour les manuels au regard des quantités suffisantes acquises cette année sur le FCE.

Concernant les guides des maîtres, les 3 niveaux du cycle 4 seront concernés vu la faible quantité desdits documents disponibles. Une évaluation fine sera menée en amont de la passation des marchés pour répondre au mieux aux besoins réels.

Comme les commandes de fournitures scolaires et de matériels didactiques se feront à travers la division des approvisionnements de Copenhague, le prix unitaire des articles sera assez bas et génèrera d'importantes économies d'échelle, négociées avec les différents fournisseurs. Ce qui aura une répercussion positive sur le fret et les couts d'acheminement vers Bujumbura, lesquels sont intégrés dans les accords. Pour ce qui est des manuels, le présent programme tire les leçons de la gestion du fonds GPE par la CTB qui a pu s'entendre avec le dernier fournisseur de manuels pour la livraison au niveau des divisions communales de l'éducation. Pour les fournitures scolaires, l'UNICEF s'est entendu avec le Gouvernement pour livrer les commandes à Bujumbura, à charge pour ce dernier la responsabilité du dispatching aux écoles sur toute l'étendue du

territoire national.  L'UNICEF travaillera avec le gouvernement pour assurer une distribution efficace de ces matériaux, leur stockage et leur utilisation ultérieure en toute sécurité.

Concernant les manuels pour les premiers cycles du fondamental, le programme prendra en charge l'impression en fonction des besoins identifiés et sur la base de la disponibilité des maquettes révisées.

Une expertise internationale sera recrutée pour faciliter les processus de passation des marchés de l'ensemble des manuels.

Concernant les planches pédagogiques, un set de 6 planches sera distribué dans toutes les écoles fondamentales et viendra en complément d'un premier set déjà disponible dans chaque école. A chaque set de planches est associé un guide d'exploitation de ces planches pour faciliter leur utilisation par les enseignants.

Les résultats poursuivis par le programme révisé sont les mêmes que ceux poursuivis par l'ancien programme. L'unique nouveauté est que ce nouveau programme se focalise davantage sur le fondamental, particulièrement le cycle 4.

# 6 MATRICE DE RESULTATS

| **Composante 1 – Consolider l'accès et améliorer l'équité à l'enseignement fondamental par la construction et la réhabilitation d'écoles, la fourniture d'équipements et de matériels scolaires et des campagnes de sensibilisation** | | | | |
|---|---|---|---|---|
| **Résultats attendus** | **Stratégies** | **Sous composantes** | **Indicateurs** | **Sources de données** |
| L'accès des enfants, en particulier les plus vulnérables, à une école de qualité est consolidé et étendu | (i) Augmenter et améliorer les capacités d'accueil aux cycles 1 à 4<br><br>(ii) Améliorer l'équité par la dotation en fournitures scolaires de base<br><br>(iii) Soutenir la demande d'éducation à travers la mobilisation des communautés | Sous-composante 1.1 : Construction, réhabilitation, et équipement d'écoles<br><br>- Constructions de salles de classe<br>- Construction d'un Centre pour l'éducation inclusive<br>- Diagnostic des infrastructures scolaires | 157 classes construites/réhabilitées et équipées<br><br>1 centre pour l'éducation inclusive construite et équipée<br><br>Le diagnostic des infrastructures réalisé | Rapports de la MOD<br><br>Rapports d'avancement du projet<br><br>Document de diagnostic |
| | | Sous-composante 1.2 : Mise à disposition de fournitures scolaires | 2 296400 enfants bénéficiaires | Bordereaux de réception |
| | | Sous-composante 1.3: Soutien à la demande d'éducation dans un contexte fragilisé et renforcement de la neutralité de l'école | 17 campagnes de sensibilisation effectuées | Rapports d'avancement du projet |

| **Composante 2 – Renforcer la qualité de l'éducation en accompagnant la mise en œuvre de la réforme curriculaire de l'enseignement fondamental** | | | | |
|---|---|---|---|---|
| **Résultats attendus** | **Stratégies** | **Activités** | **Indicateurs** | **Sources de données** |
| La mise en œuvre de la réforme au cycle 4 est consolidée | Assurer une mise en œuvre efficace des nouveaux programmes scolaires du cycle 4 par la mise à disposition en quantité suffisante de matériel pédagogique dans les écoles fondamentales et par le renforcement des capacités des enseignants et du personnel d'encadrement pédagogique | Sous-composante 2.1 : Renforcement des capacités du personnel enseignant | 130 formateurs<br><br>5000 enseignants<br><br>3000 directeurs formés<br><br>136 personnels d'encadrement | Rapports de formation et listes de présence<br><br>Rapports d'avancement du projet |
| | | Sous-composante 2.2 : Acquisition et distribution de matériels pédagogiques | 1 223 726 manuels distribués en 7ème et 8ème années<br><br>211 895 manuels distribués pour le 1er cycle du fondamental<br><br>136 296 guides du maître distribués en 7ème et 8ème et 9ème années<br><br>240 000 planches réparties sur 6 thématiques distribuées<br><br>8 000 guides d'exploitation distribués | Bordereaux de réception |

| **Composante 3 - Améliorer le pilotage et le suivi du système éducatif par le renforcement des capacités de production et d'utilisation efficace des données critiques** | | | | |
|---|---|---|---|---|
| **Résultats attendus** | **Stratégies** | **Activités** | **Indicateurs** | **Source de données** |
| Le système d'information permet la mise à disposition de données fiables et dans un délai raisonnable au service du pilotage et de la planification du système éducatif | Renforcement des capacités pour la collecte et le traitement des informations nécessaires à la planification et au pilotage | Sous-composante 3.1 : Consolidation de la réforme du SIGE | Les données 2014-2015 sont diffusées<br><br>Les données 2016-2017 sont disponibles et diffusées<br><br>5 cadres formés | Annuaires disponibles au niveau national et en régions<br><br>Certificat |
| Le suivi des constructions est renforcé | Renforcement des capacités du BISEM pour le suivi et la planification du plan d'investissement des infrastructures | Sous-composante 3.2 : Suivi du programme de constructions scolaires | 18 missions de suivi effectuées par le BISEM | Rapports de mission de terrain |

## 6.1 Impact de la révision du programme

Les changements majeurs par rapport à la version initiale du programme financé par le GPE se résument comme suit :

1. La focalisation du niveau du fondamental et particulièrement sur le cycle 4.
2. La non-poursuite des transferts aux structures déconcentrées pour les dépenses de fonctionnement.
3. L'utilisation de modalité de mise en œuvre de l'UNICEF sans passer par les procédures nationales budgétaires.

Il est estimé que la mise en œuvre des activités prendra 24 mois à compter de juin 2016.

Bien que la révision du programme s'inscrive dans la continuité de l'intervention du FCE, le programme révisé se concentre sur des objectifs particuliers soutenant la mise en place de la réforme du fondamental et sur des activités phares de consolidation qui répondent aux besoins prioritaires du secteur. Le suivi se fera donc à travers la matrice de résultats et non à travers les indicateurs macro du secteur définis dans le PSDEF. Néanmoins ces indicateurs seront suivis à travers les revues sectorielles et prendront en compte les réalisations du projet.

Le programme révisé se concentrant uniquement sur le fondamental, les autres niveaux qui étaient appuyés par le FCE (tels que l'alphabétisation, le préscolaire, l'enseignement technique et la formation professionnelle, l'enseignement des métiers et l'enseignement supérieur) ne seront pas directement concernés.

**Concernant les constructions :**

En dépit de l'appui du FCE, les besoins sont toujours importants en termes de capacité d'accueil et de qualité. En effet, si le PSDEF prévoyait 6 000 nouvelles classes construites au cours des 4 dernières années, 1 000 ont pu être réalisées sur le FCE, seule source de financement pour les investissements. Le projet prévoit donc de maintenir l'appui aux constructions pour soutenir l'offre.

**Concernant les manuels et guides :**

Le tableau ci-dessous montre les besoins identifiés pour les manuels incluant les résultats du programme précédent.

| **Manuels et guides du maître** | 7ème | 8ème | 9ème |
|---|---|---|---|
| Besoins en manuels élèves | 860 027 | 683 699 | 519 979 |
| Besoins en guides du maîtres | 68 802 | 54 696 | 41 598 |
| Manuels élèves disponibles | - | 320 000 | 960 000 |
| Guides Maîtres disponibles | - | - | 28 800 |
| Gap en manuels élèves | 860 027 | 363 699 | - |
| Gap en guides Maîtres | 68 802 | 54 696 | 12 798 |

Les manuels disponibles pour la 8ème et la 9ème année ainsi que les guides du maîtres ont été financés à travers le FCE mais ne couvrent pas l'ensemble des besoins. Pour renforcer la qualité de

l'enseignement fondamental, le projet prévoit de combler les gaps identifiés et d'y ajouter un stock supplémentaire de sécurité de 10%. Ce stock servira notamment à remplacer les manuels endommagés suite aux intempéries et également à prendre en compte les élèves burundais refugiés en Tanzanie et poursuivant leur scolarité selon le curriculum national sur invitation des autorités hôtes.

**Concernant les formations :**

Les besoins identifiés sont de 15 000 enseignants intervenant dans le fondamental, les trois niveaux étant confondus. A cela, s'ajoute 130 formateurs, 136 conseillers pédagogiques et 2 500 directeurs. Bien que ces enseignants aient reçu une formation financée sur le fonds commun, les durées n'ont pas été les mêmes. Pour des raisons de contraintes financières, le projet prendra prioritairement en charge les enseignants qui n'ont pas encore été formés ou qui n'ont reçu que 3 jours de formation pour un maximum de 5 000 enseignants. En revanche, l'ensemble des personnels d'encadrement y compris les directeurs recevront une formation d'une semaine.

# 7. GESTION DU PROGRAMME

Présentement, l'UNICEF est l'agence chef de file du groupe des partenaires techniques et financiers de l'éducation. A ce titre, sa direction, au plus haut sommet est impliquée dans le dialogue politique autour des questions éducatives. La Ministre de l'éducation co-préside avec le Représentant de l'UNICEF les réunions du GSE au cours desquelles la mise en œuvre du PDSEF est monitorée. Ce mécanisme mis en place par les partenaires techniques et financiers du secteur sera maintenu.

Dans un souci de célérité et d'efficacité, l'UNICEF recrutera un supplément de staff qui sera dédié à la gestion du programme financé par le GPE. Ainsi, un staff international spécialiste de l'éducation, consacrera 80% de son temps à la gestion exclusive du programme. Il coordonnera les opérations de planification et de suivi de la mise en œuvre du programme, organisera les revues techniques et évaluation. Il s'occupera de l'administration générale du programme en s'assurant que les requêtes sont introduites à temps et les paiements diligentés. Il veillera, à l'interne, à ce qu'un bon cadre de travail intersectorielle soit en place, pour diligenter les commandes avec la section des approvisionnements et les paiements avec la section des finances. Le spécialiste de l'éducation sera appuyé dans sa mission par un staff national, de niveau NOB, qui consacrera la totalité de son temps au suivi sur terrain de l'exécution du programme, particulièrement la mise en œuvre des activités de renforcement des capacités du corps enseignant et la distribution des intrants scolaires, etc. Il appuiera les partenaires de mise en œuvre, tant gouvernemental (ministère) que de la société civile, dans la préparation des requêtes de financement et le rapportage des avances reçues et dument exécutées.

L'UNICEF Burundi dispose déjà d'une équipe étoffée d'ingénieurs nationaux coiffés par un international (6 staffs). L'ingénieur en chef et un de ses assistants nationaux consacreront, chacun en ce qui le concerne 50% de son temps au programme financé par le GPE. Ils seront responsables de la préparation des documents d'appel d'offre pour les constructions en relation avec l'unité des approvisionnements/contrats de l'UNICEF Burundi. Ils assureront l'interface avec la division des approvisionnements basée à Copenhague et répondront aux questions techniques et de contrôle qualité que soulèveront ces derniers. En liaison avec le BISEM, ils assureront le monitorage des constructions sur le terrain. Le chef des ingénieurs appuiera le BISEM dans la définition des normes et standards en matière de construction, pendant que son assistant NOB assurera au quotidien, avec les ingénieurs du BISEM, les missions de suivi et de contrôle sur le terrain des constructions.

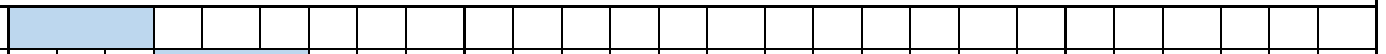
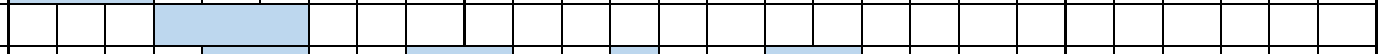
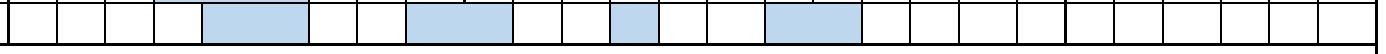
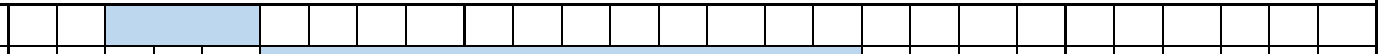
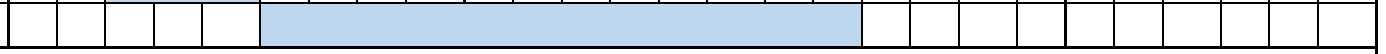
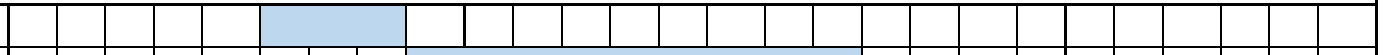
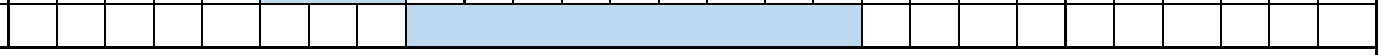
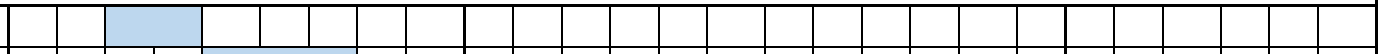
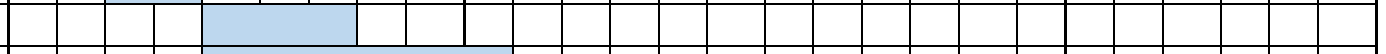
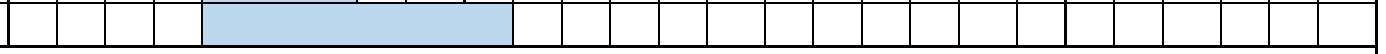
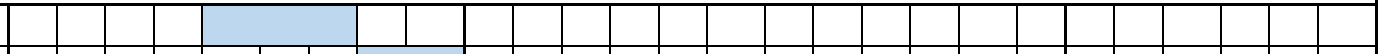
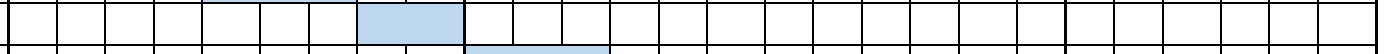
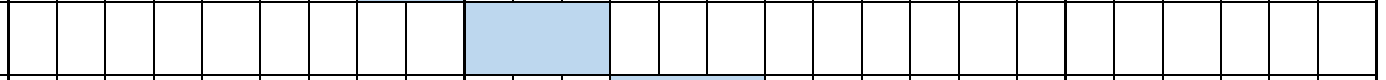
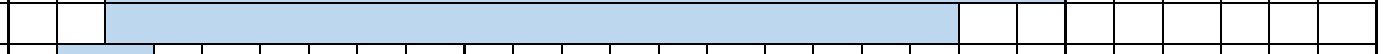
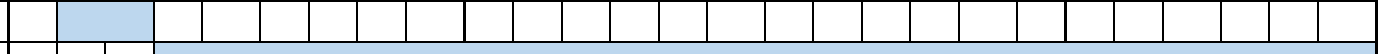
Vu l'important volume des commandes : manuels, planches pédagogiques, constructions, kits scolaires, etc. l'unité des approvisionnements/contrats de l'UNICEF Burundi sera renforcée avec le recrutement d'un staff national de niveau NOB, qui consacrera la totalité de son temps au programme financé par GPE. Au sein de l'unité des approvisionnements, il s'occupera exclusivement des commandes éducation financées sur fonds GPE. Il appuiera le chef de l'unité dans la préparation des documents d'appel d'offre, leur publication, le dépouillage des offres, le tri des soumissionnaires et la préparation du comité de revue des contrats.

L'UNICEF et ses partenaires s'assureront que les intrants scolaires distribués aux élèves (manuels, cahiers, fournitures scolaires, etc.) et enseignants (guides, registres, craies, matériel de géométrie, etc.), de même que les formations, ont un impact dans l'environnement des apprentissages et qu'un suivi régulier est en place pour s'assurer de leur correcte utilisation.

Enfin, deux chauffeurs seront partiellement (à hauteur de 30% de leur temps) pris en charge sur les fonds GPE. Ils auront pour tâche de conduire les staffs en mission sur le terrain.

# 8. CALENDRIER DE MISE EN ŒUVRE

| | 2016 | | | | | | | | | 2017 | | | | | | | | | | | | 2018 | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| | 04 | 05 | 06 | 07 | 08 | 09 | 10 | 11 | 12 | 01 | 02 | 03 | 04 | 05 | 06 | 07 | 08 | 09 | 10 | 11 | 12 | 01 | 02 | 03 | 04 | 05 | 06 |
| **Composante 1** | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| Construction | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| Identification des sites | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| Arbitrages et allocations budgétaires | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| Recrutement des entreprises pour les études | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| Etudes | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| Recrutement des entreprises pour les constructions | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| Exécution des marchés de travaux | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| Suivi/Evaluation | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| Dotation en fournitures scolaires | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| Appel d'offres (Préparation) | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| Sélection des entreprises | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| Exécution des marchés (avec ou sans LTA) | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| Préparatifs pour livraison | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| Distribution des fournitures pour enseignants | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| Distribution des fournitures scolaires aux élèves | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| Suivi/Evaluation | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| Campagnes de sensibilisation | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| Recrutement d'un partenaire de mise en œuvre | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| Elaboration du matériel | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| Impression | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| Exécution des campagnes | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |

| | |
|---|---|
| Formations | |
| Recrutement d'un prestataire |  |
| Elaboration des modules et plan de formation |  |
| Exécution des formations |  |
| Acquisition des manuels et guides | |
| Appel d'offres |  |
| Exécution des marchés |  |
| Acquisition autres matériels | |
| Appel d'offres |  |
| Exécution des marchés |  |
| **Composante 3** | |
| Impression de l'annuaire 2015-2016 | |
| Appel d'offres |  |
| Exécution des marchés |  |
| Distribution |  |
| Production des données 2016-2017 | |
| Impression des questionnaires |  |
| Collecte des données |  |
| Traitement des données et production de l'annuaire |  |
| Impression et diffusion |  |
| Renforcement des capacités des cadres du BEPES | |
| Formation PSGSE |  |
| Missions de suivi du BISEM |  |
| Personnel en appui |  |
| Recrutement |  |
| Suivi et exécution |  |

# 9. RISQUES ET MESURES D'ATTENUATION

## 9.1 Risque stratégique

**Dégradation de la crise politique** : les dernières négociations qui ont eu lieu entre le gouvernement du Burundi, l'ONU et l'Union Africaine n'ont pu trouver une issue favorable à la mise en œuvre d'une procédure consensuelle ralliant les différentes parties au conflit qui frappe le Burundi. A ce stade, il existe des risques, bien que difficile à évaluer, pour que des mouvements rebelles se développent entrainant potentiellement une insécurité généralisée ou partiellement localisée sur le territoire burundais. Une telle situation empêcherait l'UNICEF de poursuivre l'exécution du programme demandant un nouvel ajustement. Aussi, dans le cas d'une crise humanitaire aigue, l'UNICEF, en partenariat avec les autres PTF du secteur, devrait envisager un changement des orientations stratégiques du projet pour répondre aux besoins humanitaires.

> ***Mesures de mitigation du risque*** : l'UNICEF, en tant qu'agence des Nations-Unies, produit régulièrement des analyses politiques et sécuritaires afin d'évaluer les besoins des populations et des enfants. L'UNICEF informera régulièrement le GPE de l'évolution de la situation politique au Burundi et de son impact éventuel sur la mise en œuvre du programme.

**Dégradation du cadre macro-économique** : la crise politique au Burundi a eu un impact direct sur l'économie du pays. L'aide publique au développement, surtout celle issue de la coopération bilatérale (qui représente 50% du budget de l'Etat) a baissé de façon drastique. En outre, les conditions économiques internes ne sont plus favorables au développement des investissements, ni à l'accroissement de la demande intérieure. Cette situation entraine une réduction des ressources fiscales, mettant une pression supplémentaire sur la capacité de l'Etat à maintenir sa politique, ainsi qu'une compression du marché des devises qui impacte négativement la capacité des investisseurs à importer des biens et services étrangers, souvent de première nécessité. Dans ce contexte économique dégradé, les risques fiduciaires sont accrus compte-tenu de la pression sur les ressources extérieures, seules sources de moyens financiers disponibles pour l'investissement, ainsi que de l'instabilité attendue sur les prix des marchés monétaires et des marchés de biens et services.

> ***Mesures de mitigation du risque*** : le recours à un Agent partenaire qui administre directement les fonds, et non à une maîtrise d'ouvrage nationale, répond directement à une volonté des PTF de gestion proactive du risque fiduciaire. Les procédures de gestion de l'UNICEF sont reconnues de tous comme adaptées à un contexte normal de développement mais aussi un contexte sécuritaire et économique instable en ce qu'elles assurent l'équilibre entre les résultats directs pour les enfants et la gestion du risque fiduciaire. Aussi, l'UNICEF informera régulièrement le GPE de l'évolution de la situation macro-économique au Burundi et de son impact éventuel sur la mise en œuvre du programme.

**Intensification de la politisation de l'environnement scolaire et atteinte aux droits des enfants** : le contexte de crise politique fait apparaître des comportements pouvant négativement impacter l'environnement d'apprentissage des enfants. Si ces situations ne sont actuellement pas généralisées, certains cas graves d'implication des enfants dans le conflit ont été révélés comme : l'absence de neutralité des discours véhiculés à l'école, utilisation des enfants pour les manifestations, occupation des écoles par les militaires ou forces de polices (y compris risque d'abus sexuels, d'enrôlement des enfants, de circulation d'armes…). De tels comportements font porter des risques stratégiques graves sur l'atteinte des résultats du programme et la réputation des bailleurs qui l'appuient.

***Mesures de mitigation du risque*** : l'UNICEF, au-delà du programme appuyé par le GPE, développe déjà un certain nombre d'interventions visant à promouvoir la paix en milieu scolaire avec par exemple les activités PBEA (école zone de paix). Aussi, dans le cadre de ce programme, l'UNICEF privilégiera des principes d'intervention assurant la sensibilisation des communautés lors des constructions scolaires ou distribution de matériels pédagogiques. Enfin, l'UNICEF priorisera le dialogue politique au plus haut niveau pour assurer le respect des engagements pris dans le Mémorandum d'entente piloté par l'Ombudsman sur le respect des droits des enfants.

**Non-respect des critères d'équité dans l'allocation des ressources dans un contexte de crise politique** : le programme prévoit des investissements importants que ce soit en construction scolaire ou en matériel pédagogique (manuels scolaires et kits pédagogiques). La crise politique et financière pourrait influencer les critères d'équité pour l'allocation des financements publics.

***Mesures de mitigation du risque*** : l'UNICEF organisera un suivi rapproché de l'allocation et de la distribution des ressources prévues dans le programme en validant les critères d'allocation, les plans de distribution et en contrôlant par échantillonnage la distribution effective.

## 9.2 Risque programmatique

**Absorption du volume financier sur une courte période** : la révision du programme s'inscrit dans un contexte d'urgence visant la consolidation des acquis de la réforme du fondamental et la prise en charge des conséquences de la crise politique sur les conditions d'apprentissage des enfants. L'UNICEF a donc 24 mois au total pour mettre en œuvre un programme d'investissement ambitieux dans un contexte politique et économique difficile avec une période très courte de démarrage.

***Mesures de mitigation du risque*** : l'UNICEF assurera la mise en place d'une équipe compétente et complète dès le début de la mise en œuvre du programme qui pourra intervenir directement dans le contexte particulier du Burundi. Sa connaissance du contexte burundais et des réformes de l'éducation, en tant que Chef de file du secteur et PTF du FCE, assure une prise en compte spécifique des besoins des enfants et des contraintes locales de mise en œuvre. Aussi, pour utiliser les ressources existantes, l'UNICEF délèguera certaines parties du projet à des maitrises d'ouvrage déléguée (construction scolaire, préparation des formations, supervision du risque fiduciaire des formations) afin d'accroître sa capacité d'absorption.

**Normes environnementales et sociales** : pour les constructions scolaires, les risques environnementaux (qualité des matériaux, durabilité des alimentations en énergie, etc.) et sociaux (assurer que l'implantation des nouvelles écoles n'entraine pas de mouvement de population) doivent être pris en compte.

***Mesures de mitigation du risque***: l'UNICEF assurera que les choix de localisation pour les constructions soient réalisés en partenariat avec les communautés, que les plans type des constructions intègrent les exigences environnementales, et que les clauses des marchés contraignent les entreprises à l'application des lois et règlements en vigueur au Burundi, ainsi qu'au respect des normes environnementales et sociales reconnues par la communauté internationale parmi lesquelles figurent les conventions fondamentales de l'Organisation Internationale du Travail (OIT) et les conventions internationales pour la protection de l'environnement.

## 9.3 Risque financier/fiduciaire

**Risque de mauvaise gestion des fonds dû à une faible capacité des acteurs et une forte pression sur les ressources** - la responsabilité du contrôle qualité, de la gestion en bon père de famille des fonds et de la diligence dans la mise en œuvre des activités inscrites au budget du programme et pas directement exécutées par UNICEF, comme le renforcement des capacités du corps enseignant, le renforcement du système de collecte et de production de l'information et l'appui à la coordination du secteur, relèvent de la responsabilité du bureau UNICEF au Burundi. Aussi, conscient de la capacité des acteurs locaux, qu'ils soient publics ou privés, et des risques fiduciaires induits par la situation économique et des finances publiques, les avances de fonds au Gouvernement et aux organisations de la société civile qui mettront en œuvre ces activités se feront dans le respect strict de la procédure HACT qui prévoit un mécanisme rigoureux de contrôle financier et d'atténuation des risques.

***Mesures de mitigation du risque*** : la mise en œuvre s'appuiera sur des procédures de screening rigoureuses et adaptées au contexte local. A ce titre, l'UNICEF dispose des procédures HACT qui constituent un cadre performant de mitigation du risque fiduciaire. Dans ce cadre, l'UNICEF met en place des mesures de mitigation des risques au niveau des partenaires de mise en œuvre qui sont de quatre ordres, à savoir :

1. La micro-évaluation par un organisme indépendant, des capacités techniques, financières et de gestion des partenaires (départements ministériels et société civile) qui seront amenés à participer à la mise en œuvre de ce programme. Conformément aux procédures HACT cette opération est obligatoire pour tout partenaire recevant un montant égal ou supérieur à 100.000 dollars américains. Elle déterminera la modalité de transfert d'espèces au partenaire, tenant compte du niveau de risque identifié par la micro-évaluation et du type d'activités à mener par le partenaire ;

2. Le renforcement de capacités consistant à combler les gaps de capacités identifiées par l'évaluation du cadre de gestion du partenaire ;

3. Le déboursement des fonds et le rapportage à travers le formulaire d'autorisation de financement et de certificat des dépenses (FACE) qui sert à répondre à toute requête de financement et à la justification des dépenses par le partenaire de mise en œuvre ;

4. Les activités d'assurance permettant de suivre le partenaire tout au long de la gestion des fonds reçus afin de s'assurer de l'atteinte des résultats et du bon rapportage sur l'atteinte des résultats. Ces activités d'assurance englobent : des missions programmatiques, des spots check, des audits.

    - les visites du programme pour s'assurer du déroulement normal des activités ;
    - le spot-check, qui est une évaluation périodique conduite par une équipe UNICEF rassemblant le département des opérations et le programme ;
    - l'audit qui est de deux types : un audit obligatoire lorsque le montant transféré est égal ou supérieur à 500.000 dollars américains et un audit spécial en cas de constat d'irrégularités dans la gestion des montants avancés ;
    - la production de rapports narratifs et financiers trimestriels détaillés.

**Dévaluation de la monnaie locale (taux de change)** : actuellement, il est constaté un écart (spread) particulièrement important entre le taux de change officiel et le taux de change sur le marché informel.

La situation du stock de devise au Burundi est problématique et le risque de dévaluation peut faire peser des pertes si des montants trop importants sont détenus en monnaie locale.

> ***Mesures de mitigation du risque*** : pour les contrats en monnaie locale, des mesures prudentielles seront prises afin de soit limiter les contrats et les comptes en monnaie locale, soit augmenter la fréquence d'alimentation des comptes des opérateurs.

## ANNEXE 2 - PROCESSUS DE CLÔTURE DE FINANCEMENT AVEC LA COOPÉRATION TECHNIQUE BELGE (ANCIEN AGENT PARTENAIRE) ET MISE À DISPOSITION DES FONDS POUR L'UNICEF (NOUVEL AGENT PARTENAIRE)

### 1. Contexte

| | |
|---|---|
| Financement total | 52,9 millions $US |
| Date d'approbation initiale par le Conseil | 20 novembre 2012 |
| Modalité | Fonds commun |
| Démarrage effectif de la mise en œuvre du programme | 18 juin 2013 |
| Décaissements du GPE au profit de l'agent partenaire, à ce jour | 32 800 000 $US |
| Décaissement effectif au 31 janvier 2016 | 32 800 000 $US |
| Solde à dégager | 20 100 000 $US |
| Agent partenaire : | Coopération technique belge |
| Agence de coordination : | UNICEF |

### 2. Processus de clôture du financement

Le montant du financement initial approuvé pour la Coopération technique belge (CTB) était de 52,9 millions $US, dont 32,8 millions ont été engagés et décaissés. Les 20,1 millions $US restants ont été désengagés consécutivement à l'avis de la CTB de cessation de ses fonctions à titre d'agent partenaire.

Sous réserve d'approbation par le Conseil, les 20,1 millions $US restants seront par conséquent mis à la disposition de l'UNICEF à titre d'agent partenaire dans le cadre de la proposition révisée. Cette décision aura pour effet de réduire l'allocation de financement de la CTB à 32,8 millions $US, ce qui représente le montant déjà engagé et qui leur a été décaissé.

La CTB parachèvera les activités restantes d'ici la fin mai 2016 pour une cessation ordonnée dans le cadre de cette allocation. À l'issue de toutes les activités de clôture, y compris un audit indépendant du fonds commun, le règlement de toute obligation impayée et la remise des rapports finaux, la CTB retournera à l'Administrateur fiduciaire les fonds non utilisés et tout intérêt restant qu'elle détient. Lesdits fonds seront alors décaissés au profit du Fonds du GPE selon les mêmes modalités qu'une clôture standard de financement et seront à la disposition d'une future allocation décidée par le Conseil.

L’échéance de la clôture de l'allocation de 32,8 millions $US avec la CTB n'empêche nullement l'UNICEF de démarrer la mise en œuvre avec l'allocation de 20,1 millions $US si approuvée par le Conseil.